



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 11 février 2021**



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil vingt-et-un, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le cinq février deux mil vingt-et-un, s'est assemblé au gymnase Paul Simon 27 rue Edouard Vaillant, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Borsali Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, ***Maire***

Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, M. Halim ALOUT, Mme Dahouhia BERDOUK, ***Adjoints au Maire.***

M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Rodney DRAHMANI, M. Didier FERRIER, Mme Margaux MERLY, M. Abderrazak FADILI, M. Yannick HOPPE, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, Mme Nikita FRISON-BRUNO, M. Alexandre LOTTIN ***Conseillers Municipaux.***

POUVOIRS :

Mme Hélène BUNOUST Conseillère Municipale à Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN Conseillère Municipale, Mme Manuella BUVAL Conseillère Municipale à Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire, M. Johnny MAGAMOOTOO Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Alexandre LOTTIN

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absent : 0

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021	6
Délibération n° 15 : Vote des taux 2021 des taxes directes locales.....	7
Délibération n° 16 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Principal.....	9
Délibération n° 17 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2021	14
Délibération n° 18 : Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	40
Délibération n° 19 : Désignation d'un membre titulaire du jury et de son suppléant pour le jury de conception-réalisation du gymnase du Parc des sports dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias, organisée par la SOLIDEO.....	43
Délibérations n° 20 à 36 : Attribution de la subvention annuelle au bénéfice des associations sportives suivantes pour l'exercice 2021 :.....	45
- Tennis Club du Bourget (TCB).....	45
- Football Club du Bourget (FCB).....	45
- Club Bourgetin de Tennis de Table (CBTT).....	45
- Handball Club du Bourget (HBCB).....	45
- Cercle des Nageurs du Bourget (CNB).....	45
- Judo Club du Bourget.....	45
- Karaté Club du Bourget	45
- CMB subaquatique du Bourget	45
- Entente escrime (B2D2 93).....	45
- Le Bourget Pétanque	45
- Histoire d'eau.....	45
- Club Savate du Bourget	45
- Tir à l'Arc du Bourget.....	45
- L'Art du Yoga au Bourget	45
- Sok Muay Thai Le Bourget.....	45
- Creacorps « Musculation »	45
- Gym Tonic et Fitness au Bourget.....	45
Délibérations 37 à 40 : Attribution de la subvention annuelle au bénéfice des associations culturelles pour l'exercice 2021 à :.....	47
- le Centre Théâtral du Bourget (CTB),.....	47
- la Compagnie du Scorpion Blanc,.....	47
- le Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB),.....	47
- SHAM Spectacles.....	47
Délibération n° 41 : Remboursement d'une partie des frais de scolarité lié à la fermeture du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de la Ville du Bourget pendant la pandémie de la Covid-19..	47
Délibération n° 42 : Actualisation du règlement intérieur du réseau des Médiathèques de Drancy-Dugny-Le Bourget.....	48
Délibérations n° 43 et 44 : Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations « Association Jeunesse Bourgetine (AJB) » et « Action Jeunesse » pour l'exercice 2021	49
Délibération n° 45 : Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)	53
Délibération n° 46 : Attribution de la subvention annuelle au bénéfice du Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) pour l'exercice 2021.....	54
Délibération n° 47 : Modification du tableau des emplois de la Ville du Bourget.....	55
Délibération n° 48 : Instauration d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur	55

Délibération n° 49 : Signature d'une convention d'objectifs et de financement n° 20-322 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis – Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020	56
Délibérations n° 50 à 53 : Cimetière communal :.....	57
- Abrogation de la délibération portant répartition du produit des concessions du cimetière,.....	57
- Abrogation de la délibération portant adoption du règlement intérieur du cimetière communal,	57
- Révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal,	57
- Avis sur le tarif des vacations de surveillance des opérations funéraires.	57
Délibération n° 54 : Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune de Vaucresson (Hauts-de-Seine), au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres »	59
Délibération n° 55 : Représentation-substitution de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence relative à la distribution de gaz pour treize communes et au titre des deux compétences électricité et gaz naturel pour la commune de Morangis.....	59

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BORSALI, Maire du Bourget, à 20 h 04.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays et la nécessité de respecter les gestes barrière pour lutter contre la propagation de la Covid-19, en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil municipal se déroulera à huis clos.

Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.

Nous avons le quorum et pouvons donc délibérer.

Le Conseil doit désigner un Secrétaire de séance, je propose la candidature de M. LOTTIN.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Deux informations :

Premièrement, un recours a été fait dans la semaine qui a précédé l'élection municipale. Le jugement qui a été rendu le 4 février rejette le recours de MM. HOPPE et CAPO-CANELLAS. C'est une information que je tenais à vous donner.

Deuxièmement, j'ai été saisi d'une demande de parole du groupe de l'opposition. Je donne donc la parole à Mme NARBONNAIS.

Mme NARBONNAIS.- Monsieur le maire, mes chers collègues, j'ai demandé à prendre la parole ce soir, en ce début de Conseil afin de vous informer toutes et tous de mon intention de quitter le groupe de l'opposition *Une équipe qui agit pour le Bourget.*

J'ai pris cette décision. Cela n'a pas été facile mais c'est le fruit d'une mûre réflexion et j'ai décidé de quitter ce groupe car je ne m'y sens plus à ma place. J'ai en effet une conception très différente des choses. Pour moi, une opposition doit être constructive et non excessive, et c'est malheureusement le chemin pris actuellement par certains membres de ce groupe.

J'ai pris cette décision seule. Je n'ai été influencée par personne et j'assume pleinement cette décision.

L'idée de faire partie de ce groupe ne me correspond pas. Le Bourget est une ville qui me tient à cœur et pour laquelle j'ai envie d'œuvrer.

Ma seule motivation est de faire avancer les projets pour notre ville dans l'intérêt des habitants.

Être dans l'opposition ne veut pas dire s'opposer à tout par simple volonté de casser ou de nuire.

J'aime ma ville et je suis fière de siéger en tant que conseillère municipale mais je ne veux pas critiquer pour critiquer, même quand les choses vont dans le bon sens.

Les Bourgetines et les Bourgetins comptent sur nous. C'est nous tous autour de cette table et nous avons tous le devoir de mettre en œuvre afin de répondre à leurs préoccupations quotidiennes et de continuer à améliorer leur cadre de vie.

Sachez cependant, monsieur le Maire, que je continuerai à être vigilante sur la mise en œuvre de votre programme et sur les promesses que vous avez faites tout au long de votre campagne électorale.

Vous avez une mission. Nous n'avons pas tout à fait la même mais notre ambition pour notre ville ne doit cependant pas être différente, et je saurai vous le rappeler.

De mon côté, je continuerai à défendre leurs intérêts et de faire avancer ma ville.

C'est pourquoi je quitte dès cette séance le groupe d'opposition et non pas ma place de conseillère municipale.

J'ai tenu à prendre la parole ce soir pour éviter toute polémique et que les choses soient claires. Personne n'était au courant.

Pour acter mes propos, je vous demande, monsieur le Maire, si c'est possible, de changer de place. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le MAIRE.- Madame NARBONNAIS, Mme PONCET va vous indiquer un nouvel emplacement.

(Mme NARBONNAIS change de place.)

Nous reprenons le cours de notre séance.

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. HOPPE.- Bonsoir à toutes et à tous, en relisant le compte-rendu de notre séance du Conseil municipal dernier, je voulais regretter à nouveau qu'un élu de votre majorité ait pris à partie vivement un élu de notre groupe d'opposition *Une équipe qui agit pour Le Bourget*. Nous comprenons parfaitement, et c'est le fondement même du débat démocratique, que ce que nous pouvons dire ici puisse être contesté ou débattu comme cela peut être aussi le cas pour les actions de votre majorité municipale.

Nous sommes toutes et tous ici pour débattre et nos débats sont utiles pour le quotidien et l'avenir des Bourgetines et des Bourgetins.

Mais je veux vous rappeler que nos débats doivent se faire dans le respect des uns et des autres, sans invective, sans caricature et sans attaque personnelle.

C'est la raison pour laquelle nous espérons que ce type d'attaque, qui n'a pas sa place dans une assemblée démocratique responsable comme la nôtre, ne se reproduira plus et que nos débats, ce soir, seront plus apaisés.

Enfin, je vais profiter de la parole que vous avez bien voulu m'accorder pour regretter une nouvelle fois que nos débats ce soir ne puissent pas être suivis par les Bourgetins alors qu'il s'agit du vote du Budget Primitif 2021, décision qui constitue incontestablement l'un des moments forts, les plus importants d'une collectivité chaque année.

Nous regrettons que les Bourgetins ne puissent pas suivre nos débats lors d'une retransmission vidéo ou Internet, comme c'est pourtant la règle et la pratique dans plusieurs collectivités, y compris des collectivités voisines. Alors vous me répondez que ce sera le cas lorsque nous retrouverons l'hôtel de ville rénové ; que vous réfléchissez à des solutions ; que

lorsque j'étais maire, les débats du Conseil municipal n'étaient pas filmés mais je veux rappeler ici que le Conseil municipal ne s'est jamais réuni, sous ma responsabilité, sans public autorisé à suivre nos débats.

Pendant ce temps-là, c'est la démocratie locale qui reste hélas confinée, non accessible à nos habitants.

Vous qui aimez si souvent dire que vous êtes pour la transparence, le dire c'est bien, le prouver ce serait encore mieux.

Force est de constater ce soir que, démocratiquement, le temps perdu ne se rattrape plus et c'est bien dommage pour les Bourgetins.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur HOPPE de votre intervention.

Premier élément, l'histoire se répète. C'est une question que vous avez posée. Je vous ai répondu. Je ne changerai pas de version d'un Conseil à un autre.

Deuxième élément, la démocratie est toujours là puisque c'est justement l'objet de ce que je vous demande, c'est-à-dire valider le procès-verbal. Il est disponible sur le site Internet de la ville. Tout le monde peut y accéder.

Je voudrais que l'on pèse un peu nos mots et parler d'un déni de démocratie quand la séance n'est pas filmée me semble parler un peu « fort de café ».

Comme l'adage le dit, les mots ont un sens. Je pense que la démocratie est là parce que tout est gravé dans le marbre grâce au procès-verbal.

Je ne dirai pas autre chose.

Y a-t-il d'autres interventions ? Aucune. Je vous demande d'approuver et d'acter ce procès-verbal.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Vous avez les Décisions que j'ai prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Avez-vous des observations ? Je n'en vois aucune.

Nous pouvons passer aux délibérations.

Délibération n° 15 : Vote des taux 2021 des taxes directes locales

M. le MAIRE.- Tel qu'indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales se poursuit et s'achèvera en 2023.

Dès 2021, le produit de la taxe d'habitation (TH) jusque lors perçu par les communes est transféré à l'État.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation a débuté en 2020 avec l'exonération de cet impôt pour 80 % des contribuables. Pour les 20 % restants, cette suppression s'effectue à horizon 2023 en fonction de leur niveau de ressources. Ces contribuables paient leur cotisation de taxe d'habitation sur les bases 2020 au taux de 2019.

En 2021, ces 20 % restants paient 70 % de leur cotisation de taxe d'habitation, en 2022, 35 % et en 2023, elle est supprimée.

Pour les collectivités, cette suppression s'effectue en deux temps :

- en 2020, elles ont continué à percevoir le produit de la taxe d'habitation sans n'avoir aucun pouvoir de taux, ce dernier ayant été gelé à son niveau de 2019,
- dès 2021, les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements en compensation tandis que ces derniers se voient attribuer une fraction de recettes de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le produit de fiscalité 2021 s'appuie sur un « rebasage » de la taxe foncière sur les propriétés bâties permettant ainsi à la commune de **retrouver un pouvoir de taux dès 2021**.

Pour que le nouveau produit de taxe foncière sur les propriétés bâties soit identique au produit supprimé de Taxe d'Habitation l'année du calcul de la compensation, il est prévu **l'application de coefficient correcteur**.

Le coefficient correcteur entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Une fois calculé, il ne varie plus et s'applique chaque année au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la commune.

Il est calculé comme étant le résultat du rapport entre le produit de Taxe d'Habitation perdu par la commune augmenté du produit communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 et le produit communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties augmenté du produit de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 descendu à la commune.

Si le coefficient correcteur d'une commune est inférieur à 1, cela signifie que le montant de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui va lui être attribué est supérieur au montant de Taxe d'Habitation perdu : la commune est donc surcompensée et le surplus ira aux communes sous-compensées (à l'exception des communes dont le surplus ne dépasse pas 10 000 euros).

Si le coefficient correcteur d'une commune est supérieur à 1, cela signifie que le montant de foncier bâti du Département ne suffit pas à compenser le montant de Taxe d'Habitation perdu. La commune est donc sous-compensée. C'est le cas pour la commune du Bourget.

L'état 1259 recensant les bases prévisionnelles de fiscalité n'ayant pas encore été notifié à la commune, les estimations qui suivent s'appuient sur une hypothèse établie par le cabinet KPMG qui accompagne la Ville sur la prospective financière depuis fin 2020 aussi bien sur les bases prévisionnelles que sur le coefficient correcteur.

En sus, il convient d'ajouter le produit de fiscalité de la taxe sur les résidences secondaires (THRS). Le taux applicable est celui de la taxe d'habitation 2020.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2021** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Produit prévisionnel 2021
TFPB « commune »	31 272 150 €	18,61 %	5 819 747 €
TFPB « département »	31 492 741 €	16,29 %	5 130 168 €
Total du produit de taxe foncière sur la commune			10 949 915 €
Coefficient correcteur (estimation KPMG)			1,1077
Total du produit de taxe foncière sur la commune après application du coefficient correcteur			12 128 782 €
TFPNB	142 090 €	19,04 %	27 054 €
THRS	875 792 €	25,25 %	221 137 €
TOTAL			12 376 973 €

Ainsi, **12 376 973** euros seront donc inscrits au Budget Primitif en 2021 au titre de la fiscalité locale perçue.

Depuis 2009, les impôts n'ont pas augmenté et nous nous basons sur ces taux pour l'année 2021 et toutes les années de ce mandat.

Il y a juste une augmentation de 0,2 % conformément à la Loi de Finances du Gouvernement pour 2021. Il s'agit d'une petite augmentation d'impôt non décidée par les élus mais par le Gouvernement. Pour la ville du Bourget, cela peut se répercuter par environ +1 M€ de recette.

Avez-vous des observations ? Je n'en vois aucune, Je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

**Délibération n° 16 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020
– Budget Principal**

M. le MAIRE.- L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2020 à partir de l'examen des résultats de l'exécution du budget 2020 est :

- le résultat de la section de Fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'Investissement et son besoin de financement,
- les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de Fonctionnement vise à vérifier la réalisation de l'autofinancement prévisionnel tel que prévu dans les différents documents budgétaires de l'exercice concerné.

En effet, lors de l'établissement du budget, il convient de prévoir un autofinancement qui, outre les règles applicables aux conditions de l'équilibre réel du budget, permet également de financer en complément des recettes propres d'Investissement les dépenses de cette section.

Cet autofinancement prévisionnel est composé :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre,
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'Investissement »

Toutefois, si les dotations aux amortissements ainsi que les autres opérations d'ordre font l'objet d'une exécution budgétaire, c'est-à-dire donnent lieu à l'émission de mandats et de titres de recettes, le virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, les résultats de l'exercice font logiquement ressortir pour la section d'Investissement un besoin de financement qui doit être obligatoirement couvert par l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement.

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL**

FICHE DE CALCUL ÉTABLIE LE 31/12/2020

	En euros
Résultat de fonctionnement 2020	
Titres émis sur l'exercice	24 548 583,49
- <i>dont recettes rattachées</i>	<i>0,00</i>
Mandats émis sur l'exercice	22 211 554,09
- <i>dont dépenses rattachées</i>	<i>282 430,23</i>
Résultat de l'exercice (1)	2 337 029,40
Résultat antérieur reporté (2)	446 574,32
-	
Résultat à affecter (1)+(2)	2 783 603,72
Solde d'exécution d'investissement 2020	
Titres émis sur l'exercice	9 661 231,41
- <i>dont affectation en réserves</i>	<i>3 618 829,91</i>
Mandats émis sur l'exercice	8 522 576,56
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	1 138 654,85
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	-1 088 059,81
Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)	50 595,04
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	
- Recettes	616 076,41
Dépenses	2 150 457,19
-	
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)	-1 534 380,78
Besoin de financement d'investissement 2020 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2020	
Solde d'exécution cumulé	50 595,04
Solde des restes à réaliser	-1 534 380,78
-	
résultat investissement 2020 (besoin de financement)	-1 483 785,74
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2020	1 299 817,98

Au terme de l'exercice 2020, on constate que le besoin cumulé de financement de la section d'Investissement est arrêté au 31 décembre 2020 à – 1 534 380,78 euros.

C'est ce solde résiduel qui doit être obligatoirement couvert par une affectation prélevée sur l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement qui, au terme du même exercice, est de 2 783 603,72 euros.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- **DÉCIDER** de reprendre par anticipation, dès le Budget Primitif 2021, les résultats de l'exercice comptable 2020,
- **Couvrir** le besoin de financement de la section d'Investissement pour 1 483 785,74 euros par une inscription en réserves au compte 1068 au Budget Primitif 2021 (excédent de Fonctionnement capitalisé),
- **Reporter** au compte 002 au Budget Primitif 2021, en report à nouveau créditeur, le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit 1 299 817,98 euros.

Avez-vous des observations ?

M. HOPPE.- Comme nous l'avons fait remarquer lors du Débat d'Orientations Budgétaires et comme vous venez de le dire, monsieur le Maire, l'exécution du budget 2020 montre qu'il existe un certain nombre de moyens budgétaires et un excédent substantiel de 1,4 M€ Cela permet de relativiser, d'amoindrir et de couper court à la petite musique que vous avez parfois cherché à faire entendre aux Bourgetins dans un journal municipal ou que nous avons pu lire ici ou là, notamment sur les réseaux sociaux de la part de certains élus de votre majorité.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur HOPPE, de votre intervention.

Je vous fais tout de même remarquer que l'année 2020 a été une année quasiment nulle avec zéro investissement, sauf sur un poste : l'hôtel de ville. Là-dessus, cela n'a pas été une année Covid nulle. On a dû payer, tout simplement.

Si on veut se comparer à une année pleine, je préférerais qu'on fasse à 2019 qui peut être une année de référence. 2020 a eu des effets néfastes sur l'économie locale et plus largement de notre pays.

Ce chiffre est là. Nous l'actons mais, si on va jusqu'au bout de la logique, il vaut mieux se comparer avec une année pleine.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CAPO-CANELLAS.- Je pense que nous reviendrons tout à l'heure sur le sujet de l'hôtel de ville parce qu'il était tout de même très largement couvert par des recettes de cessions.

Je veux juste faire une remarque liminaire. D'abord, je rappelle que, si vous faisiez un bilan de nos votes en Conseil municipal, vous constateriez que nous votons très largement les délibérations. Si nous votons contre deux délibérations par Conseil municipal, je pense que c'est le bout du monde.

Vous avez une opposition qui, certes, vous dit des choses mais, qui en même temps, sait ne pas être systématique.

J'ai une remarque et une question à vous poser.

C'est une remarque de forme que je veux quand même formuler. Habituellement, nous votons le compte administratif et après nous reprenons les résultats. Vous avez choisi une démarche différente, qui peut exister et se comprendre, qui est d'anticiper.

Néanmoins, en l'absence de vote du compte administratif, je suis sceptique sur la façon de reprendre les résultats et je voudrais être certain que tout ceci a été bien regardé. Notamment, nous n'avons pas en séance l'attestation établie par le comptable s'agissant des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser. Le Conseil municipal n'en dispose pas.

M. le MAIRE.- C'est effectivement une nouvelle méthode, qui est donc la nôtre. Vous l'avez rappelé, elle est tout à fait normale et légale. Il n'y a donc aucun sujet là-dessus.

L'ETP a justement acté cela. Il est vrai que ces éléments ne sont pas dans le dossier mais je pourrais vous les retranscrire sans problème. Ne vous en faites pas : tout a bien été fait dans les règles.

Enfin, je salue, comme vous l'avez indiqué, le fait que vous êtes une opposition plutôt constructive, en tout cas pas pour tout le monde mais effectivement, dans vos interventions, je loue grandement votre hauteur d'esprit.

Avez-vous d'autres observations ?

M. DESRUMAUX.- Je suis assez surpris quand j'entends que le Conseil municipal doit être une démocratie et être exposé à tout le monde.

Vous pouvez constater que vous ne me voyez jamais sur les réseaux sociaux, monsieur HOPPE, monsieur CAPO-CANELLAS, monsieur DURAND. Pourtant, je vois nombre d'infamies que vous distribuez.

Monsieur CAPO-CANELLAS et monsieur HOPPE, anciens maires, avez-vous dit aux citoyens du Bourget que vous avez voulu faire de la mairie du Bourget le château de Versailles ? Parce que c'est ce que vous avez fait. L'argent que vous avez gaspillé au nom des citoyens et contre les citoyens, comment leur expliquerez-vous, quand ils viendront dans cette mairie pour réclamer une petite aide, les dépenses que vous avez faites ? Vous avez mis les portes du Sénat dans votre bureau, monsieur CAPO-CANELLAS. La ville du Bourget avait-elle besoin d'une mairie comme celle-ci ? Ne pensez-vous pas que cela revient à dilapider de l'argent ?

Je ne vais pas sur les réseaux sociaux, je vous le dis en direct : vous avez menti aux citoyens. Vous avez menti aussi pour le recours, monsieur DURAND.

Quand vous photographiez ma fille devant le bureau de police pour les procurations et que vous effacez la moitié de la photo parce que vous êtes sur la même photo, monsieur DURAND, croyez-vous que les juges ont apprécié votre conduite ?

Vous êtes tous des menteurs. Voilà ! C'est dit et fait. Et je vous autorise à me poursuivre si vous le souhaitez. Au moins, j'ai dit ce que j'avais à dire et je ne l'ai pas dit sur les réseaux sociaux comme vous le faites.

M. CAPO-CANELLAS.- Tout à l'heure, M. HOPPE a rappelé que, dans ce Conseil municipal, on devait pouvoir débattre et le faire sereinement. Je vais donc garder ma sérénité mais je déplore que M. DESRUMAUX perde le contrôle à ce point.

Nous pouvons discuter des choix antérieurs, c'est d'ailleurs un devoir démocratique mais il faut quand même essayer de ne pas déformer les choses.

D'ailleurs, je crois qu'il faut dire, monsieur DESRUMAUX, que vous avez voté les travaux de l'hôtel de ville. Les choses sont claires.

Après, parce que je suis Sénateur, essayer de dire que les travaux visaient à s'inspirer du Sénat, vous savez, il faut remonter à Marie de Médicis. Il faudrait quand même du travail pour avoir un patrimoine de ce niveau et ce n'était pas du tout l'idée.

Nous avons entendu pendant les années les Bourgetins à juste titre nous dire que cet hôtel de ville était vétuste, qu'il n'était pas aux normes, que l'on y était en danger, c'était une réalité du point de vue des normes techniques, que ce n'était pas digne pour les mariages, que, quand on venait pour malheureusement une formalité de décès ou autres, on était accueilli dans des locaux inadaptés, qui ne permettaient pas la confidentialité.

Globalement, pour le personnel, ce n'était pas du tout adapté. Cet hôtel de ville a été conçu à une époque où la collectivité n'avait pas ces compétences. Il n'avait été entretenu non plus.

À un moment donné, nous avons essayé de prendre le taureau par les cornes. Évidemment, c'est toujours reproché après.

Nous considérons pour notre part qu'avoir un outil de travail au service des Bourgetins n'est pas plus mal.

Nous pouvons toujours en discuter. Nous avons fait cela dans les formes. Nous avons essayé au fur et à mesure de nous adapter. À un moment donné, nous avons ajouté une tranche car nous nous disions que ne faire qu'un bout de l'hôtel de ville était embêtant. Ensuite, nous avons vendu notre foncier et on a ramené des services, nous en avons tenu compte.

De là à comparer cela au château de Versailles, il faut garder la raison et la mesure. Cela n'a aucun sens. Dire que nous avons dilapidé, encore moins. On peut s'emporter mais pas à ce point-là. Quand même, il faut revenir sur terre.

Et puis, il y a un paradoxe à critiquer l'opposition en disant qu'elle s'oppose. Et alors ? Enfin, à nous agresser à tout moment, à nous cracher quasiment à la figure dans ce que vous venez de dire.

C'est quand même un investissement au service de tout le monde. Respectez-le.

M. le MAIRE.- Nous reviendrons sur l'hôtel de ville parce que, effectivement, nous aurons des choses à dire.

Nous passons au vote.

Il est procédé au vote - Résultat : 7 abstentions de M. HOPPE, Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS, Mme ROUÉ, Mme FRISON-BRUNO et M. DURAND (portant pouvoir de M. MAGAMOOTOO.)

Délibération n° 17 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2021

M. le MAIRE.- C'est le premier Budget Primitif de la mandature qui s'ouvre de la nouvelle équipe municipale.

Un budget primitif qui a la particularité d'avoir été bâti en coconstruction avec l'administration territoriale et les élus.

I/Une coconstruction du Budget Primitif avec l'administration territoriale et les élus

Suite à l'adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROP) le jeudi 21 janvier 2021, nous vous proposons, ce soir, l'adoption du Budget Primitif.

Le Budget Primitif 2021 qui vous est proposé consolide les orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et des Commissions Communales Budget et Finances.

Avant de vous en présenter les grandes lignes directrices, en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement, je souhaite adresser mes remerciements sincères à l'ensemble de l'administration territoriale (en particulier la direction des finances, la direction générale, M. BAVEREL) et des élus de la majorité qui ont coconstruit, ligne par ligne, ce budget dans le dialogue et la participation.

Le Budget Primitif 2021 inaugure une nouvelle méthode de gouvernance, tant administrative que politique, efficiente et satisfaisante, qui nous permet, collectivement, de proposer l'adoption du Budget très tôt dans l'année budgétaire.

Ainsi et dès le début de la semaine prochaine, les services comme les élus disposeront des enveloppes budgétaires arrêtées leur permettant, chacun à leur place, au sein de notre organisation, de mettre en œuvre les orientations et les actions pour lesquelles les Bourgetins nous ont donné mandat.

II/ Les principales caractéristiques du Budget Primitif 2021

Nous vous proposons donc l'étude du Budget Primitif 2021 et de chacune de ses deux sections qui s'équilibre, en recettes et en dépenses de toute nature à 49 235 400,37 € répartis par section :

- En section de fonctionnement : 25 064 746,98 €;
- En section d'investissement : 24 170 653,39 €

Après affectation du résultat de clôture, validée par le Trésor Public, un recours prévisionnel à l'emprunt de 9,9 millions d'euros reste nécessaire afin de financer le programme d'investissement qui sera concentré sur les deux exercices budgétaires 2021 et 2022.

Je développerai et contextualiserai ce point, plus tard, dans la présentation.

Les prévisions budgétaires 2021 représentent une hausse de +30,13 % par rapport au Budget Primitif 2020. Cette hausse est principalement imputable à une année 2020 très faiblement représentative de l'activité habituelle des services municipaux, aussi bien en recettes qu'en dépenses, en fonctionnement comme en investissement. Ainsi, par référence à l'exercice budgétaire 2019, cette hausse s'élève à moins de 20 points, soit +19,77 %, si on se compare à l'exercice 2019.

Elle est due principalement à la section d'investissement qui passe de 14,4 millions d'euros en 2019 à 24,2 millions d'euros en 2021.

III/ Un Budget Primitif 2021 qui se veut prudentiel

Le Budget Primitif 2021 se veut prudentiel en matière de recettes de fonctionnement. Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites pour 23 764 929 €, soit une baisse de 1,74 %. Cette inscription s'inscrit dans une logique prudentielle, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la résolution de la crise sanitaire et la reprise d'une activité normale du service public local.

Dans ce contexte, je vous propose de vous présenter, de manière synthétique, les principaux postes d'évolution des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

IV/ La présentation de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021

L'évolution des recettes de fonctionnement

- Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses) accuse une baisse de 11 %.

Il faut noter, notamment et malheureusement, l'annulation du Salon International de l'Aéronautique du Bourget, en 2021, avec la valorisation d'une recette de 70 000 €

- Le chapitre 73 (impôts et taxe) → une fiscalité des ménages maîtrisée et qui n'est pas augmentée

Les impôts ménages

Comme nous nous y sommes engagés, les taux communaux des impôts ménages ne sont pas augmentés cette année encore et comme depuis 2009. Ils seront donc les suivants :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,25 % ;
- Pour la taxe foncière sur le foncier bâti : 34,90 % ;
- Pour la taxe sur le foncier non bâti : 19,04 %.

Ce sont donc 12 376 973 € qui sont inscrits au titre du produit de la fiscalité des ménages, soit une augmentation due exclusivement à la revalorisation des bases de + 0,2 % mentionnée dans la Loi de Finances 2021 (donc à l'initiative de l'État et non des élus locaux) et une hausse physique des bases de +1,5 % selon les estimations.

La dotation de compensation de la Métropole du Grand Paris

Les attributions prévisionnelles sont valorisées à hauteur de 5 473 745 €, montant identique à l'exercice budgétaire 2020.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

La prévision est attendue à hauteur de 860 600 € dans l'attente de sa notification par la Région Île-de-France en juillet 2021.

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

La recette prévisionnelle est de 485 700 € dans l'attente de la notification officielle transmise en juin 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutation

Elle est budgétisée à hauteur de 450 000 €, montant identique au réalisé du Budget 2020 soit une hausse de 20 000 €

Les produits des recettes versés par les exposants du marché alimentaire

Ils sont budgétisés pour un montant de 125 000 €, soit 5 000 € de moins que les prévisions le prévisionnel de 2020.

La taxe sur l'électricité

Elle est prévue pour à hauteur de 180 000 €

➤ Le chapitre 74 (dotations et participations)

- Le montant de la recette est valorisé à hauteur de 3 013 500 € soit une évolution à la baisse de 11,34 % par rapport à l'exercice budgétaire 2020.

Cette baisse de 385 600 € est principalement imputable à la minoration de la péréquation de l'État, fortement visible sur la Dotation Forfaitaire, soit une moins-value de 101 000 €;

Nous pouvons noter également sur ce chapitre, les principales évolutions suivantes :

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour un montant de 499 200 € soit une évolution à la hausse de +60 900 €;
- Une inscription à hauteur de 50 000 € au titre des recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour les grosses opérations éligibles en section de fonctionnement.

➤ Le chapitre 77 (produits exceptionnels)

Le présent chapitre, toujours dans la logique prudentielle et en application du principe de la sincérité budgétaire, ne comporte aucune inscription en recettes exceptionnelles. Dans l'éventualité où nous percevrons, en cours d'exercice budgétaire, des recettes non prévues au Budget Primitif, nous présenterons en Conseil municipal une ou plusieurs décisions budgétaires modificatives.

Le report de la fin de l'exercice 2020 est à nouveau créditeur (compte 002) de 1 299 871,98 € et il vient ainsi compléter les prévisions de recettes qui viennent de vous être présentées.

Ainsi, au total, les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 25 064 746,98 €

Je veux vous proposer, maintenant, de vous présenter l'évolution des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2021.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Comme indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse, pour un total de 23 978 083 €

- Le chapitre 011 qui regroupe l'ensemble des charges à caractère général de la Mairie représente un montant prévisionnel de 8 091 585 €, soit une hausse de 25,29 % par rapport au Budget Primitif 2020.

L'évolution des dépenses prend en compte les nouvelles orientations de la Municipalité, en particulier dans les postes suivants, à savoir :

- Sur le secteur de la jeunesse : une augmentation des crédits alloués aux séjours Été et Hiver permet d'inscrire une enveloppe globale de 45 000 €. La Municipalité souhaite

proposer aux jeunes Bourgetins 4 séjours Été et Hiver pour les 11 – 17 ans et un weekend pour les jeunes de 18 – 25 ans ;

- Sur le secteur de l'amélioration du cadre de vie des Bourgetins : nous affirmons une évolution à la hausse des crédits alloués aux services techniques de +81 150 €: la pose et la dépose des illuminations de Noël et l'inscription exceptionnelle d'une enveloppe de 15 000 € pour le désencombrement des locaux de l'Hôtel de Ville, encore une dépense en plus, en préparation de la Commission Communale de la Sécurité.
- Sur le secteur culturel : +7 300 € au titre de la participation de la Commune au spectacle « *Les Envolées* » ;
- Sur le secteur de la communication : +15 900 € pour la réalisation de gravures des médailles du travail de la Ville, la réalisation d'une vidéo et la refonte du logo de l'hôtel de ville.

La Municipalité ayant reçu mandat des Bourgetins pour rendre la Ville plus propre mobilise des efforts sans précédents sur la propreté urbaine par rapport aux années précédentes. Ainsi, sur le compte 611 « Prestations de services », il ressort une évolution de +974 800 €:

Pour cela, je tiens à rendre hommage à Carlos DA COSTA qui a suivi ce dossier avec le DGS et moi-même pour essayer de tirer les prix au plus bas.

- Le nouveau marché de propreté urbaine effectif depuis le 01 février 2021 s'inscrit, avec cohérence, dans cet objectif de résultat, soit une augmentation des prestations à hauteur de 382 900 € au titre de l'exercice budgétaire 2021.

J'attire votre attention que, suite à l'appel d'offres ouvert, la société NICOLLIN, qui a présenté techniquement et économiquement l'offre la mieux-disante, conformément aux critères de sélection des offres, nous permet de faire une économie annuelle de 400 000 € par référence à son principal concurrent qui s'était positionné sur une proposition tarifaire beaucoup plus conséquente, soit +25 % sur le critère prix pondéré à 45 %. Si l'on raisonne sur la durée contractuelle du marché, soit 05 ans, à prestations équivalentes proposées par les entreprises candidates, l'économie générée par la collectivité est de 2 000 000 €

Outre la valorisation à la fois quantitative et qualitative du cahier des charges de cet important marché public (approuvé à l'unanimité du Conseil municipal le 21 janvier dernier), nous disposons, enfin, sur le territoire de la ville du Bourget de matériels roulants récents et respectueux de l'environnement associés à une équipe renforcée de 15 agents.

Je profite de cette présentation pour vous informer que, en partenariat avec notre prestataire, sur proposition de Mme BERDOUK (adjointe à l'emploi), la Municipalité souhaite faire bénéficier les Bourgetins de 05 postes à temps plein afin de compléter l'équipe technique dédiée sur le territoire de la ville parmi les effectifs de NICOLLIN. Ce sont déjà 3 candidatures qui ont été fléchées et qui sont, il me semble, bientôt en phase d'entretiens d'embauche.

- Le paiement des prestations de la restauration scolaire sur une année pleine, soit une augmentation de +440 000 € de Budget Primitif 2020 à Budget Primitif 2021 et de +146 000 € par rapport au réalisé 2019. Je vous rappelle que, lors du précédent exercice budgétaire, nous avons mobilisé une dépense supplémentaire de + 200 000 € au titre de la prestation de la restauration scolaire, par Décision budgétaire Modificative ; la précédente

Municipalité n'ayant pas valorisé ce poste de dépense dans le contexte du premier déconfinement.

Toujours attentifs à l'application du principe de la sincérité budgétaire, nous inscrivons l'exhaustivité des dépenses, à la différence du Budget Primitif 2020 que nous avons dû corriger.

- Une inscription de 275 000 € au titre des locations immobilières. Pour rappel, ce montant avait été réajusté lors de la Décision budgétaire Modificative n° 1, la ligne étant à 0 € lors de ma prise de fonction. Là encore, nous appliquons strictement le principe de la sincérité budgétaire. Nous prévoyons également une rationalisation de ce montant, dans le contexte où les services municipaux hébergés dans l'immeuble du 22/24 rue Anizan Cavillon, devraient réintégrer l'Hôtel de Ville la deuxième quinzaine du mois de mars 2021. Pour rappel, le contrat de location court jusqu'à la fin du mois de novembre 2021.

J'attire votre attention sur la création de trois nouveaux périmètres budgétaires qui s'inscrivent également dans la mise en place progressive d'un organigramme budgétaire :

- Le budget événementiel porté par la Direction générale adjointe des Sports, de la Jeunesse, de l'Événementiel et des JO, en lien avec Sandy DESRUMAUX adjointe en charge des Jeux olympiques et des Sports, pour un montant prévisionnel de 257 464 €. Cette enveloppe s'inscrit dans les aspirations légitimes des Bourgetins à disposer d'une Ville qui fédère toutes générations confondues autour d'événements marqueurs. Nous pouvons notamment citer la Parade de Noël, Pâques, la fête du Printemps, le Village d'Été, le Village d'Hiver, le Forum des associations, les foulées de l'Aéroport.

Dans le strict respect des protocoles sanitaires de la Préfecture, l'enveloppe budgétaire sera revue en fonction de l'évolution de la crise pandémique que nous traversons, encore malheureusement, en ce début d'année 2021.

- Le budget du Service Information Jeunesse (SIJ) pour une enveloppe de 5 200 € qui correspond également à notre engagement pris auprès de la jeunesse Bourgetine.
- Le budget du cabinet du Maire qui, sans mobiliser de dépenses supplémentaires par rapport aux précédents exercices budgétaires, est désormais en charge des dépenses liées aux vœux du Maire, soit 56 885,80 €. Ce budget était précédemment géré par la direction de la Communication. Les vœux du personnel seront gérés par la direction générale des Services, tandis que le poste de dépenses des vœux aux seniors a été intégré dans le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour 70 000 €.

Je profite de ce point afin de préciser que 90 000 € de dépenses de fonctionnement liées au fonctionnement du CCAS lui ont été re-fléchées. À titre d'illustration, l'entretien et le carburant des véhicules propriétés du CCAS étaient sur le budget communal.

- Le chapitre 012 des charges du personnel représente un montant prévisionnel de 13 935 999 €

Cette inscription représente une hausse de 9,74 % par rapport au réalisé du Budget Primitif 2020. Dans la logique du mandat qui nous a été confié par les Bourgetins, nous mobilisons des moyens conséquents afin de renforcer les effectifs de la Police Municipale désormais présents 7 jours sur 7.

Au 1^{er} mars 2021, les effectifs de la Police Municipale seront de 14 agents PM armés et de 04 ASVP/Vidéo-opérateurs.

Outre ces importants efforts, la Municipalité valorise légitimement l'évolution du déroulement de carrière du personnel communal. Cela se traduit notamment par :

- La finalisation du protocole du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
 - La finalisation de la mise en place du RIFSSEP pour les cadres d'emploi qui étaient jusqu'à présent non concernés ;
 - Une politique active des avancements de grade et de promotions internes afin de valoriser la compétence et la manière de servir des agents communaux ;
 - Le pourvoi de postes vacants si nécessaire au fonctionnement des services pour les agents communaux.
- Au chapitre 65 (subventions et participations), nous inscrivons une enveloppe de 1 586 444 €

Ce chapitre est techniquement stabilisé notamment avec la neutralisation totale du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) suite au retour de la dernière compétence facultative, la piscine, intervenu le 01 janvier 2018. Comme en 2020, il est à 0 € Ce montant pourra être réajusté en fonction des évolutions demandées par l'Établissement Public Territorial Paris, Terres d'Envol, en particulier, concernant le FCCT du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La hausse du chapitre est limitée à +4, 53 % liée à :

- L'augmentation de la participation communale au contingent incendie (+1,74 %) ;
 - L'augmentation des subventions aux associations pour 40 809 €, soit une enveloppe budgétaire globale de 565 447 €;
 - La participation communale à l'Institution Sainte-Marie s'élève à 93 000 €; 31 000 € pour les participations diverses dont le Syndicat Autolib', soit une enveloppe globale de 124 000 €;
 - Les subventions versées au CCAS et la Caisse des Écoles sont reconduites aux mêmes montants, soit respectivement 250 000 € et 31 000 €
- Les intérêts de la dette au chapitre 66 sont inscrits à hauteur de 318 000 €

Ce montant sera réajusté au cours de l'exercice budgétaire en fonction du montant arrêté de la levée de l'emprunt, compte tenu de deux principales variables :

- d'une part, la notification des arrêtés de subventions nous permettant de valoriser le caractère certain des recettes ;
 - d'autre part, l'état d'avancement du plan de charges des travaux d'investissement en fin d'exercice budgétaire.
- Au chapitre 67, nous vous proposons une enveloppe de 46 052 €

Ce montant valorise une inscription de 19 000 € au titre des « Bourses et Prix » afin de financer les bourses aux bacheliers, les études et stages à l'étranger des étudiants et le financement de 10 BAFA.

→ IL RÉSULTE DE L'AGRÉGATION DES DÉPENSES ET DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT UN NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT QUI RESTE CONTRAINT PASSANT DE 3 621 200 € à 1 086 700 € CETTE INSCRIPTION REGROUPE L'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL (COMPTABILISÉ AU CHAPITRE 023) QUI EST INSCRIT POUR 309 500 € ET LES DOTATIONS D'AMORTISSEMENT (CHAPITRE 042) POUR 777 200 €

Au vu de la présentation de la section du fonctionnement du Budget Primitif 2021 et de l'autofinancement, je vous propose de vous faire une synthèse des différents chapitres qui composent les recettes et les dépenses de fonctionnement.

V/ La présentation de la section d'investissement du Budget Primitif 2021

L'évolution des recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont au total estimées à 13 184 300 € dont 616 000 € de reports de recettes.

➤ Le chapitre 13 (participations et subventions d'équipement) est de 9 927 400 € hors reports :

- Il s'agit de la subvention versée par la SOLIDÉO au vu du montant hors taxes des travaux engagés par la reconstruction du Groupe Scolaire Jean Jaurès ;
- Il est décidé de ne pas inscrire les potentielles recettes au titre des amendes de la police compte tenu du caractère aléatoire de ce produit. Le cas échéant, on l'inscrira si nécessaire par Décision budgétaire Modificative ;
- Dans le cadre de la politique d'optimisation de recettes extérieures auprès de nos différents partenaires institutionnels, ce chapitre sera réajusté en cours d'année, en fonction de la notification des subventions d'attribution.

Je profite de cette présentation afin de vous confirmer la prise en compte, pour un montant de 4 100 000 €, de la participation de l'État au titre de la DSIL, hors plan de relance, du financement de la nouvelle piscine communale. Le Préfet de Département, Georges-François LECLERC me l'a verbalement confirmé lors de la visite de notre ville il y a quelques jours. Une première enveloppe de 1 400 000 € devrait nous être notifiée courant le mois de mars ou avril 2021. Une Décision budgétaire Modificative sera prise en ce sens.

➤ Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

- **Il est prévu l'inscription d'un emprunt de 9 899 700 € afin de financer l'ensemble des investissements, en dehors de l'autofinancement qui vous a été présenté il y a quelques instants.**

Ce montant reste prévisionnel puisqu'il ne prend pas en compte les recettes d'investissement attendues dans le cadre des demandes de subventions auprès des services de la Préfecture, de la région Île-de-France, du département de la Seine-Saint-Denis, de l'EPT Paris, Terres d'Envol.

J'attire votre attention que ce poste de recettes intègre plusieurs contraintes, qui se veulent factuelles, et non polémiques :

***les Restes A Réaliser (RAR) de la réhabilitation partielle des travaux de l'Hôtel de Ville pour un montant de 1 642 650, 15 €; soit des dépenses nouvelles incompressibles de 666 305 €, soit 2 308 955,15 € qui représentent, à eux seuls, 24 % du montant prévisionnel de l'emprunt à lever au titre de l'exercice budgétaire 2021. Notre responsabilité, en tant que gestionnaire nouvellement en responsabilité, est de solder techniquement, juridiquement et budgétairement cette opération qui pèse sur nos exercices budgétaires depuis 2017, soit depuis quatre années.**

Nous déplorons l'héritage de cette situation, qui pèse lourdement sur notre plan charge d'investissement pour 2021 et qui nous aurait conduits à minorer le montant prévisionnel de l'emprunt, hors recettes de subventions attendues, de 7 590 744, 85 €

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place d'un Plan Prévisionnel d'Investissements (PPI) demandé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dès 2009, nous faisons le choix de suivre ces préconisations budgétaires de vous présenter, au titre des opérations pluriannuelles, des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) afin de valoriser, à l'euro près, de manière maîtrisée, les dépenses et les recettes.

Il est regrettable que ces outils de gestion, préconisés par la CRC, n'aient pas été mis en place plus tôt.

C'est factuel, les travaux de l'Hôtel de Ville représentent techniquement une indiscutable dérive budgétaire, qui fait peser inutilement une dette sur les Bourgetins, une dette que nous rationaliserons dès l'exercice budgétaire 2023, constat fait de l'absence d'AP/CP au titre de cette opération.

Dans le prolongement de cet héritage, j'attire votre attention que, dans le montant prévisionnel de cet emprunt, est également valorisée une remise en état rendue nécessaire des équipements communaux de 4 000 000 €, en particulier les écoles, donc les bâtiments scolaires qui représentent à eux seuls quelque 1 128 600 € de travaux.

Il aurait été utile et cohérent que ce plan de charge soit pris en compte lors du précédent mandat ; cela nous aurait évité de le valoriser dans la dette communale. Si cela avait été mis en place, le volume prévisionnel du montant de l'emprunt aurait été minoré à 6 462 144, 85 €

En conclusion, nous pouvons considérer que 3 437 555,15 € de dette auraient pu être techniquement et budgétairement absorbés lors du précédent mandat.

Pour poursuivre sur les recettes d'investissement, nous vous proposons d'inscrire au Budget Primitif :

- Au chapitre 10, du FCTVA pour 945 000 € et du produit de la Taxe d'Aménagement pour 150 000 €**

Je profite de ce point afin de vous informer que nous vous proposerons, courant de cette année et donc de cet exercice budgétaire pour une application au 01 janvier 2022, une délibération budgétaire cadre sur une territorialisation de la majoration du taux communal de la Taxe d'Aménagement afin de faire participer financièrement les promoteurs immobiliers au

financement des équipements publics rendus nécessaires par l'arrivée de nouvelles populations d'ici la fin du mandat.

Cet important outil de fiscalité en matière d'aménagement urbain n'a été que trop négligé lors des précédents exercices budgétaires, puisque le taux communal sur l'ensemble du territoire est de 5 % alors que nous pouvons le monter à 20 %.

Au compte 1068, le montant de la réserve capitalisée est de 1 483 800 € prélevés sur l'excédent de Fonctionnement 2020 afin de couvrir le besoin net de financement de la section d'Investissement.

Cette année, le solde d'exécution reporté est excédentaire notamment grâce à la réalisation de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole en fin d'année 2020.

Enfin, les recettes d'ordre sont de 1 086 700 € regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 309 500 € au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 777 200 € au chapitre 040.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève donc à 24 170 700 €

L'évolution des dépenses d'Investissement :

Le total des dépenses d'Investissement hors reports est de 21 820 200 € et se répartit ainsi que suit :

- 450 000 € au titre du versement de la première annuité de participation à la SOLIDÉO pour le financement de la reconstruction de l'École Jean Jaurès,
- 1 771 300 € de remboursement en capital de la dette (hors nouvel emprunt),
- 19 598 900 € de programme d'investissements.

Le programme d'investissements est composé des dépenses d'entretien courant du patrimoine (que j'ai abordées précédemment), du renouvellement de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux et d'opérations structurantes marquant ce début de nouveau mandat.

Par ailleurs, afin de sécuriser le niveau de ses investissements et de le corréliser à son emprunt annuel, la Ville souhaite, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), s'orienter vers une gestion pluriannuelle des investissements.

C'est dans ce cadre que vous sont proposées les premières autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

D'après l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent donc être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement que je vais vous présenter.

Dans le cadre du Budget Primitif 2021, deux premières AP/CP sont présentées au vote du Conseil municipal.

o **La reconstruction de la piscine municipale**

Dans le cadre des travaux d'investissement connexes à la reconstruction de l'école Jean-Jaurès, et afin d'avoir une cohérence paysagère sur l'ensemble du parc sportif communal, il est acté de reconstruire la piscine municipale. En lien avec la SPL, la programmation de la construction de cet ouvrage est prévue à l'horizon fin 2023 ou premier trimestre 2024.

Le montant total de l'opération est estimé à 14,7 millions d'euros. Il vous est proposé de procéder au vote de l'AP « **Reconstruction de la piscine municipale** » selon les modalités suivantes :

Reconstruction de la piscine municipale	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
	14 700 000 €	200 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €	2 500 000 €

o **Le déménagement du CECB**

Selon la programmation effectuée par l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le déménagement du CECB devrait être achevé à l'été 2022. Pour la réalisation de ces travaux, il est prévu une enveloppe globale de 675 000 €

Déménagement du CECB	AP	CP 2021	CP 2022
	675 000 €	337 500 €	337 500 €

Un patrimoine communal vétuste mobilisant 04 millions d'euros de travaux de remise en état phasés sur les exercices budgétaires 2021 à 2026 dans le cadre de la mise en place d'un Plan Prévisionnel d'Investissements (PPI). Pour 2021, le PPI se décline de la manière suivante :

Les bâtiments scolaires

Dans l'attente du livrable technique, énergétique et budgétaire de la société d'audit TB Maestro, prévu en avril 2021, une première enveloppe de **309 400 €** est priorisée sur un volume prévisionnel de travaux de **1 128 600 €**

La note explicative de synthèse qui accompagne le vote du Budget Primitif 2021 a précisé, poste par poste, les pôles de dépense sur l'ensemble du patrimoine communal.

Il convient ensuite d'ajouter à ce montant prévisionnel le coût de l'acquisition d'un nouveau logiciel finances, ou celui de l'acquisition d'une version plus récente tout en restant chez le même éditeur car la maintenance du progiciel actuellement utilisé par la Direction générale et la direction des Finances arrive à échéance le 31/12/2021.

Les opérations structurantes

Elles s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de concentrer les principales opérations sur les exercices budgétaires 2021 et 2022.

- **Le transfert et le déménagement du poste de Police Municipale**

Il est prévu d'installer les nouveaux locaux de la Police Municipale dans les anciens locaux de la crèche départementale 86 avenue de la Division Leclerc. Cela permet en même temps de sécuriser le square.

Le montant des travaux est estimé à **720 000 €**

- **La rénovation complète de la voirie et l'enfouissement des réseaux sur la rue du Président Wilson pour un total de 701 630 €**

- **L'aménagement du parvis de la cour Maxime Husson, donc le parvis de l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 700 000 €**

- **L'aménagement du Square Charles de Gaulle**

Des travaux sont prévus sur 2021 à hauteur de **500 000 €**

- **La végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry**

Afin de réaliser ces travaux, il est prévu une enveloppe de **384 000 €**

Seront également réalisés dans cette enveloppe le remplacement des structures de jeux et la plantation d'espaces verts.

- **Les travaux de sécurisation du mur du cimetière municipal pour 150 000 €**

- **Les aménagements dédiés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans les locaux de l'Hôtel de Ville : 200 000 €**

- **Les travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal**

En lien avec la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), il est prévu de progressivement remettre aux normes PMR le patrimoine communal, et notamment les Établissements Recevant du Public (ERP). À ce titre, une enveloppe est budgétée à hauteur de **100 000 €**

Les opérations en cours d'achèvement

Les travaux de l'Hôtel de Ville s'achèveront, comme je vous l'ai indiqué, au cours du premier trimestre 2021 ; s'ensuivra le réaménagement des locaux par les services municipaux qui occupent pour l'instant l'espace de bureaux se situant au 22-24 rue Anizan Cavillon.

En complément des restes à réaliser prévus à hauteur de **1 642 650,15 €** sur l'année 2021, il est prévu en dépenses nouvelles une nouvelle enveloppe de **666 305 €** comprenant :

- le paiement des frais de maîtrise d'œuvre : ces frais ont été budgétés lors de la Décision Modificative n° 1 en 2020 mais n'ont pu être versés en raison d'un écueil juridique concernant le montant des avenants,
- le relevé, la fourniture et la pose des plans d'intervention et d'évacuation,
- la fourniture et la pose des extincteurs,
- l'achat du mobilier.

Le coût de cette opération, au titre du Budget 2021, est ainsi de **2 308 955,15 €**

Les opérations liées à la tenue des Jeux Olympiques 2024

- **Les travaux de reconstruction de l'école Jean Jaurès**

Une enveloppe de **12 409 215 €** est prévue pour la réalisation des travaux de reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès. La nouvelle école devra être livrée pour la rentrée de septembre 2022. La totalité du montant des travaux hors taxe sera subventionnée par la Société de Livraison des Jeux Olympiques. (SOLIDEO).

- **Le transfert et le réaménagement des locaux du CECB**

Les travaux de relocalisation du Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB) sont prévus à hauteur de **675 000 €** Ils feront l'objet d'un phasage, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

- **La réalisation de la nouvelle piscine communale**

Les travaux de reconstruction de la piscine municipale sont prévus à hauteur de **14 700 000 €** Ils feront l'objet d'un phasage via le vote d'une AP/CP.

Voilà, mes chers collègues, le budget que je voulais vous présenter.

C'est un budget qui concentre l'effort d'investissement sur 2021 et 2022.

Il ne faut pas compter seulement sur les grands travaux que la Ville engagera. Il y a aussi les travaux en lien les JO : le stade, la refonte totale de la Nationale 2. Il nous faut essayer de marier ces travaux avec ceux qui arrivent et qu'ils n'embêtent pas les Bourgetins sur la totalité du mandat.

Nous avons aussi cette obligation de rapprocher les travaux pour faire en sorte que, en fin de mandat, la Ville soit, enfin, délivrée de ces nuisances, paisible, loin de tous ces travaux qui vont quand même perturber la vie quotidienne des Bourgetins pour les trois années à venir.

Je voulais vous remercier la Direction générale, la direction des Finances, les élus et le personnel pour avoir construit ce budget ensemble.

Je suis ouvert à vos questions.

M. CAPO-CANELLAS.- Merci, monsieur le Maire, de cette présentation. J'ai trois remarques pour commencer.

D'abord, j'aimerais que l'on s'entende sur ce que l'on évoque quand on fait les additions et les soustractions.

Vous évoquez la prestation de propreté et vous annoncez 400 000 € d'économie mais vous la calculez par rapport à l'offre supérieure, qui n'a pas été choisie. Or, quand on fait un budget, on regarde combien on met en 2021 et combien il y avait en 2020. Dans ce cas, il y a +500 000 € de dépense. Il n'y a donc pas une économie virtuelle, cela n'a pas de sens en finances publiques. C'est comme si on vous disait que, si vous voulez gagner 1 000 €, vous pouvez dépenser plus. Oui, on le sait bien mais ce n'est pas le cas. Donc, n'évoquez pas un chiffre qui n'existe pas.

Sur la restauration, cette année, la prestation augmente par rapport au réalisé mais, l'année dernière, nous avons inscrit la somme de l'année pleine au budget. Nous avons considéré, des repas n'étant pas servis du fait du confinement, le service n'était pas fait, il fallait appliquer une réfaction sur le marché. Les règles du service public sont que, quand l'entreprise ne fournit pas la

prestation, on ne la paie pas. Nous l'avons déjà dit deux fois. Je ne serai donc pas trop long sur ce point.

Nous entendons à nouveau parler de l'hôtel de ville. Excusez-moi mais il ne faut pas faire diversion avec cela : vous ouvrez les vannes financières. Vous les avez ouvertes dès 2020 et vous les ouvrez encore plus en 2021. Je le dis posément non pas pour vous embêter mais simplement parce que cela se voit tellement que nous ne pouvons pas ne pas le souligner, c'est une réalité.

Vous essayez de nous expliquer que le problème vient des investissements précédents. Oui, nous avons investi. D'ailleurs, je remarque qu'en 2019 nous étions déjà à 8,7 M€ sur un certain plateau d'investissement mais votre chiffre est plus important en investissement quand bien même je neutraliserais volontiers les deux écoles Jaurès parce que, après tout, la subvention de la SOLIDÉO est tout de même très importante.

Avec l'hôtel de ville, ne jouons pas sur les chiffres. Vous nous parlez de 2,5 M€ Non ! Dans votre propre document, en page 16 de la note, il est écrit clairement que la dépense nouvelle est de 666 000 € pour l'hôtel de ville.

Il y a des restes à réaliser, c'est-à-dire que des recettes viennent en face de ces dépenses. La dépense nette est de 666 000 € dont, pardonnez du peu quand même, l'achat du mobilier, les extincteurs, etc. Ce sont des choses que nous ne pouvions pas inscrire à l'avance. Cela se fait à la fin.

Je dis cela juste pour la bonne clarté de nos discussions et de nos propos.

Ensuite concernant la préparation, j'ai entendu ce que vous avez dit sur la coconstruction, c'est très bien, néanmoins, ne dites pas en creux que, auparavant, personne n'écoutait personne. Nous essayions d'entendre des propositions et malheureusement de faire des choix parce que, un budget, ce sont toujours des choix.

Quand une ville a rencontré de grandes difficultés financières, ce qui a été notre cas, et qu'elle remonte, on est conscient qu'il ne faut pas desserrer trop vite sinon cela part et c'est fini.

Je l'ai déjà dit ici : si vos dépenses de fonctionnement montent rapidement et si votre autofinancement baisse, votre dette explose. Après, vous êtes corseté. C'est fini. Vous ne pouvez plus rien faire. Nous l'avons vécu à un moment donné avec une baisse de recette. C'était avant 2001 où nous étions au point bas. Nous avons donc bien mesuré que, au fur et à mesure, il fallait se recréer des marges et que l'autofinancement était la clé.

Or, l'autofinancement est terrible ici : il est réduit comme peau de chagrin.

Puis sur la forme, je l'ai dit en Commission des Finances, je n'insiste pas. J'aurais bien aimé avoir le budget, la note, des éléments à ce moment-là. Nous n'avons eu qu'un tableau. C'est très succinct pour le déroulement de cette Commission et pour la bonne information des élus.

Après, je ne ferai pas de grandes phrases mais, quand même vous écrivez que votre budget se veut progressiste en matière de Ressources humaines et ambitieux en matière d'investissements, j'ai envie de dire qu'il est certes progressiste mais aussi très dispendieux en matière de Ressources Humaines. Nous étions à +1,2 M€ au DOB et vous montez à 1,4 M€ dans ce budget. Je ne compte pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, les deux colonnes entre le budget de l'année dernière et cela de cette année.

Or, cela pèsera longtemps dans les comptes de ville parce qu'il faut mettre ce 1,4 M€ tous les ans, avec GVT, ce sera beaucoup plus.

Après, cela jouera dans le vote des subventions.

En ce qui concerne les ambitions en matière d'investissements, je pense que ce budget n'est pas très réaliste en la matière. Vous inscrivez des projets que vous ne pourrez pas réaliser dans l'année. Quelque part, cela vous aidera paradoxalement un peu puisque vous dépenserez moins que prévu en investissements.

En revanche, comme vous avez mis des grosses sommes, la dette elle explose : +65 % d'augmentation de la dette en un an. C'est énorme. Cela signifie que vous ajoutez 9,9 M€ de dette. Il faudra bien la payer, quand bien même les taux sont bas.

Cette année, il est indiqué de mémoire 318 000 € de charges financières à payer mais ce sera plus l'année prochaine. Même si les taux sont bas, il faut faire attention. Il y a un débat sur la dette dans notre pays et vous l'installez ici.

Vous avez sans doute écouté, mais trop et, *in fine*, vous n'avez pas fait de choix. Vous avez tout additionné : beaucoup de dépenses de fonctionnement plus beaucoup de dépenses d'investissement, cela ne peut pas matcher *in fine*. Ce n'est pas possible. C'est une réalité.

Concernant les recettes, vous avez fait un choix de taux, je peux l'entendre, ce n'est pas si mal. Maintenant attention car, dans ce cas, on fait une prévision de recettes.

Nous savons tous que la mécanique est un peu nébuleuse et compliquée entre la Métropole, le Territoire, le Territoire qui nous verse de l'argent notamment et le calcul des bases de l'État. Vous avez fait des petits paris là-dedans, j'espère que vous ne vous êtes pas trompé. C'est difficile en matière de prévision.

Par ailleurs, j'ai parlé du 1,4 M€ en personnel mais il y a aussi toutes les charges à caractère général. C'est ce qui fait le fonctionnement quotidien de la collectivité. Or, c'est quand même + 25 %. C'est comme si, dans votre foyer, vous augmentiez vos contrats, vos assurances, tout ce que vous dépensez pour manger de 25 %. Ce n'est quand même pas rien.

Après, il y a toujours de bonnes raisons. Pour la pose des illuminations, j'ai vu par hasard +58 000 € de plus. Si j'ai bien compris, vous avez dû le faire le soir et la nuit plutôt qu'en journée. Pourtant, ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves.

Il y a 257 000 € pour l'événementiel, +16 000 € pour la communication, etc.

Cette situation mérite une alerte que je veux faire, posément, non pas pour vous embêter mais parce que c'est la réalité des chiffres.

Vous avez perdu 2,5 M€ d'autofinancement avec vos dépenses de fonctionnement, il passe d'environ 2,8 M€ à 309 000 €. C'est une préoccupation que je voulais indiquer.

Enfin, je ne comprends pas bien que vous ayez inscrit 12,4 M€ en investissement pour les deux écoles Jaurès puisque vous ne les dépenserez pas en une année. Je crois me souvenir en plus que la SOLIDÉO paiera au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire 12 M€ quand on sait qu'ils ne seront pas dépensés sur un an. C'est au moins sur 2 ans.

Vous faites le choix de tout inscrire maintenant mais cela me paraît bizarre. Cette affaire ne tiendra pas comme cela.

C'est paradoxal parce que, en fait, vous mettez en place une procédure que nous n'avions pas mise en place parce que nous mettons un peu tous les ans. Nous pouvons en discuter. Vous faites les AP/CP, autorisations de programme, crédits de paiement mais vous les faites pour le CECB qui est une dépense de 700 000 € peut-être sur 2 ans mais c'est pour le 1,4 M€ de l'école qu'il fallait faire des AP/CP. Je ne comprends pas cette affaire.

Toujours en investissement mais cette fois pour le poste de police, nous sommes grosso modo à 1 M€ quand on met en face de tout cela recréer un bâtiment. C'est vrai qu'il y en avait un. On le louait mais il était central. On peut considérer que ce n'était pas bien de louer mais il fonctionnait. Là, vous avez plus de 700 000 € pour le bâtiment et, pour le CSU, plus de 300 000 € aussi.

Nous avons un poste de police, nous en aurons un autre, sans doute mieux mais cela aura nécessité 1 M€

Ce sont des éléments qui m'interpellent également.

Je termine sur une note positive en disant que nous sommes satisfaits et heureux que vous ayez mis en place le transfert du CECB. C'était un point de difficulté avec la SOLIDÉO qui avait tendance à considérer que, après tout, ils n'avaient qu'à partir, que la convention était pour 3 ans, que cela suffisait comme cela. Le comportement de la SOLIDÉO n'était pas normal là-dessus. Nous avons tenté de leur faire comprendre qu'ils devaient participer. Je reconnais que ce sujet est très difficile. C'est bien. Il semble que l'idée que vous poursuivez est de le faire dans des locaux existants à l'EES. C'est un point majeur.

Nous nous félicitons également que vous avanciez sur la piscine. Ce n'est pas simple. Avec M. HOPPE, l'ancien maire, nous avons obtenu des débuts de financement sur la DSIL. Depuis, l'enveloppe a été ouverte. Le préfet a dit qu'il continuerait. En début d'année, nous avons continué à travailler ensemble là-dessus. Notre préfet est à l'écoute. Cela suppose d'autres financements qui restent encore à gagner. La Métropole avait donné 2 M€ Il faut continuer.

En tout cas, nous sommes disponibles, et moi personnellement pour appuyer si besoin les demandes.

Je termine sur ces points positifs en vous remerciant de votre attention.

M. le MAIRE.- Premier élément, pour le poste de Police Municipale, c'est effectivement un choix que nous faisons à partir du moment où l'effectif augmente. Comment auriez-vous fait dans l'hypothèse où vous auriez gagné cette élection ? Quand on passe à une Police Municipale 7 jours/7, comme vous l'aviez promis, cela implique naturellement des effectifs supplémentaires dans un poste un peu étriqué, qui ne peut pas accueillir tout ce monde. Vous le connaissez très, il n'a pas d'ascenseur, il n'appartient pas à la Ville, elle le loue.

Ce local auparavant une crèche se libère et nous permet de régler deux problèmes.

Premier sujet, sa configuration et sa localisation nous permettent d'avoir une surveillance totale sur le square Charles de Gaulle. Nous faisons donc d'une pierre deux coups quand vous et nous avons promis pendant la campagne électorale de remettre de la surveillance au square.

Deuxième sujet, dont personne ne parle, le poste de police actuel présente le gros désavantage de ne pas avoir de parking. Les voitures étaient donc stationnées dehors. Ce n'est pas la première fois que les voitures de la police sont victimes de vandalisme. Or, en sous-sol du nouveau local, une laverie peut accueillir un garage pour les voitures et les motos de la Police Municipale.

Nous identifions donc plusieurs avantages à transférer le poste de police là-bas.

En ce qui concerne la propreté, lorsque nous parlons de 400 000 € d'économie, c'est bien évidemment sur le marché que nous avons voulu, avec les directives et ambitions nouvelles, avec les objectifs nouveaux que nous avons construits dans ce marché. Ce sont 400 000 € d'économie par rapport au prestataire sortant, SUEZ pour ne pas le nommer. Il s'avère que NICOLLIN nous a proposé une offre 400 000 € moins chère que celle du prestataire sortant.

Quant à la coconstruction du budget, pour avoir fait partie de votre équipe – et je vous remercie d'ailleurs de m'avoir mis le pied à l'étrier – j'ai vu ce qu'était une construction budgétaire : un tableau était envoyé avec une Décision qui était prise, le tableau était renvoyé avec les budgets alloués.

Nous avons opté pour une autre méthode qui a consisté à instaurer un dialogue entre les élus de secteur et les chefs de service de secteur. Je vous rassure, nous n'avons pas tout accepté, c'est vraiment le contraire. Simplement, nous avons des priorités. Comme je vous l'ai indiqué, ma stratégie vise à monopoliser, de concentrer les dépenses, surtout en investissement, sur 2021 et 2022.

Vous parlez de l'explosion de la dette mais vous oubliez de dire que, une fois 80 % des dépenses d'investissement 2021-2022 effectués, hors remise en état du patrimoine des bâtiments communaux, les exercices budgétaires suivants nous permettront de nous désendetter. C'est tout simplement une question de stratégie.

Sur le sujet de l'hôtel de ville, j'aimerais vraiment vous entendre à la fin de mon propos. Comment auriez-vous fait dans l'hypothèse où vous auriez gagné les élections ? Vous auriez connu, comme nous, la fin des travaux au mois de mars, comment donc auriez-vous fait pour quasiment payer les 2 308 955 € plus les restes à réaliser ? Vous auriez obligatoirement eu cette dépense à honorer. Ce n'est pas parce que nous sommes passés en responsabilité que les travaux se sont accélérés et que l'on a le livrable de l'hôtel de ville en mars. Vous auriez été dans la même situation et vous auriez dû avancer la somme également.

Concernant l'explosion de la ligne des Ressources Humaines, je ne referai pas mon laïus en vous demandant comment vous auriez financé votre Police Municipale 7 jours/7 comme nous le faisons, comme quoi les grands esprits se rencontrent parfois. Nous avons la même idée : mettre plus de sécurité au Bourget.

Enfin, sur l'emprunt, par un principe de sincérité budgétaire, nous comptabilisons toutes les dépenses d'investissement tout simplement pour, le reste de l'année, « avoir des bonnes nouvelles » avec les notifications qui vont tomber.

Je prends le pari avec vous que, à la fin de l'année, vous constaterez que le montant de l'emprunt sera moins important qu'annoncé ce soir.

Je voudrais vraiment que chacun garde en tête que nous concentrons nos investissements sur deux années pour désendetter les autres années et, dans ce calendrier très serré, très restreint

et très contraignant pour les Bourgetins, pour faire en sorte que les travaux s'étalent non pas sur toute une mandature mais seulement sur quelques années que les Bourgetins puissent souffler après les JO et ne plus connaître de travaux.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CAPO-CANELLAS.- Je ne l'avais pas prévu mais vous m'invitez à vous répondre au moins sur l'hôtel de ville.

Soyons clairs, nous pouvons tous nous reporter à la page 16 de la note où il est inscrit les opérations en cours d'aménagement. L'hôtel de ville, deuxième paragraphe, fin de la ligne 1, je cite : « *il est prévu en dépense nouvelle une enveloppe de 666 305 €* ». Le reste correspond aux restes à réaliser, c'est-à-dire que vous avez des recettes de l'année dernière et des dépenses qui vont en face.

Après, on peut dire les choses : l'hôtel de ville est une dépense importante. Quand vous faites une école, comme nous avons fait l'école Blériot, c'est une dépense importante. Le marché était aussi une dépense importante. Quand on fait, malheureusement, cela coûte.

Je ne dis pas que cela ne pèsera pas cette année. Évidemment que cela pèsera, que nous l'avons fait sur plusieurs années et que nous avons beaucoup attendu pour le faire, et pour cette raison-là : il nous fallait des recettes de cessions en face. Et il faut de l'autofinancement pour contribuer.

En revanche, en cessions, nous avons fait plus que la dépense de l'hôtel de ville. Et cela se retrouve, nous pouvons le retracer.

Je pense que vous faites une diversion là-dessus. Vous tentez d'expliquer que vos problèmes de demain viendront de nous mais cela ne tient pas. Vous n'intéresserez pas longtemps les Bourgetins avec cela, alors que vous faites toutes ces dépenses.

Sur la propreté, si je comprends bien, l'économie est par rapport à l'offre nouvelle du prestataire sortant. Or, il faut comparer par rapport à ce qu'il faisait avant.

La dernière fois, nous avons hésité sur le matériel, M. DURAND s'en souvient. Toutefois, nous nous étions dit que, si nous demandions du neuf, nous le payerions beaucoup plus cher et que cela pouvait encore tenir jusqu'à la fin du contrat. Nous avions conscience que, cette fois, il faudrait le faire mais c'est vrai que cela implique un petit surcoût. Après, suivant les prestations demandées, cela vous coûte plus cher. Après, vous choisissez les entreprises en fonction du coût.

En revanche, il n'y a pas d'économie parce que vous la calculez par rapport à une offre que vous n'avez pas choisie. Ce n'est pas possible.

Après, nous pouvons discuter de la méthode antérieure. C'était sans doute peut-être moins long que la vôtre. Comment procédions-nous ? Nous considérions les dépenses de l'année, nous calculions nos dépenses et nos recettes de fonctionnement, et nous constatons ce qu'il restait. Quand nous avions une grosse dépense en investissement, nous considérions qu'il fallait au moins un montant x d'autofinancement. Sachant que tel montant d'emprunt impliquerait une hausse de nos charges financières l'année suivante.

Si vos charges financières montent, vous êtes étranglés en fonctionnement parce qu'il faut bien payer.

J'essaie de ne pas vous embêter avec cela mais je ne veux pas manquer de le dire.

Vous dites que vous vous désendetterez. Pour ma part, j'ai plus qu'un doute. Je pense que vous n'aurez plus les moyens d'emprunter et d'investir.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur CAPO-CANELLAS mais je ne vous ai toujours pas entendu sur la manière dont vous auriez honoré la dépense dans cet hôtel de ville qui, de toute manière, aurait été livré en mars. C'est la première question.

Deuxième question, cela fait deux fois que je vous interpelle sur ce sujet et je n'ai toujours pas eu de réponse. Nous présentons des dépenses mais nous présentons également des pistes de recettes nouvelles : la taxe d'aménagement. Pourquoi n'a-t-elle jamais été plus élevée ? Pourquoi est-elle restée à 5 % ? Elle aurait pu être augmentée. Vous savez très bien que l'attrait du Bourget peut nous apporter des recettes importantes de tous ces promoteurs qui veulent construire et qui vont construire.

J'aimerais réellement vous entendre sur des deux sujets.

Troisième sujet sur lequel je n'ai toujours pas de réponse : comment auriez-vous financé la Police Municipale 7 jours/7 sans augmentation des dépenses de fonctionnement ?

M. CAPO-CANELLAS.- Je peux me répéter une troisième fois mais je crois l'avoir dit.

Sur l'hôtel de ville, il y a 660 000 € de plus à dépenser cette année. C'est le mobilier, les extincteurs et vous l'avez vous-même écrit, des histoires de plans, etc. À partir de là, nous les aurions trouvés après plus de 20 M€ d'investissement. Après, cela se discute. Ce sont des choix.

Concernant la Police Municipale, nous n'avions pas prévu 24 heures/24. Nous étions sur 7 jours/7 et une augmentation de l'effectif plus raisonnée et moins importante.

Toutefois, vous avez +500 000 € sur la Police Municipale et +700 000 € sur d'autres recrutements. Or, je ne pense pas que nous aurions fait +500 000 € sur la PM, quand bien même nous l'aurions fait, nous n'aurions sans doute pas fait les autres recrutements.

M. le MAIRE.- Je n'ai toujours pas de réponse concernant la taxe d'aménagement.

M. CAPO-CANELLAS.- Nous avons repéré le sujet mais nous ne souhaitons pas le faire à ce moment-là. Il y a des moments où vous pouvez augmenter les taxes et d'autres pas forcément.

Le PLU ayant changé, nous voulions d'abord que les opérations se lancent.

M. le MAIRE.- Concernant la Police Municipale, déjà vous reconnaissez que votre programme annonçait du 7 jours/7, ce que nous faisons actuellement.

Après, sauf à méconnaître la composition et le fonctionnement d'un service de police municipale, avec moins d'effectifs, je n'imagine pas comment vous auriez pu faire 7 jours/7, partant du principe surtout qu'il vous faudrait au minimum une patrouille de deux personnes pour aller dehors, un policier seul ne pouvant pas intervenir à l'extérieur. Forcément, vous seriez arrivés au même niveau. En plus, quand je compare avec d'autres villes de la même strate, nous sommes un peu en-deçà.

Quant aux travaux de l'hôtel de ville, je peux même vous sortir un autre chiffre qui va un peu alourdir le coût : c'est le désencombrement. Nous avons le choix : soit ce sont les services, la

logistique qui vont se casser le dos à tout sortir, et croyez bien que, dans les sous-sols, il y a beaucoup de choses à trier et à sortir. Soit nous choisissons de faire appel à une entreprise.

Vous voyez bien que nous devons encore traîner cette affaire de l'hôtel de ville pendant de longues années. Je dis bien de longues années parce que l'on nous a aussi signalé que beaucoup d'endroits dans cet hôtel de ville sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Des travaux devront donc peut-être être encore prévus sur cette question.

Vous voyez bien que nous devons encore « nous coller » ces dépenses pendant quelques années.

M. CAPO-CANELLAS.- C'est un paradoxe. On nous reproche d'avoir trop dépensé puis vous nous dites qu'il aurait presque fallu dépenser plus parce qu'il pourrait rester des endroits où vous estimez qu'il faudrait améliorer l'accessibilité.

D'abord, nous avons essayé de faire l'accessibilité partout où c'était possible mais nous n'avons pas fait tout l'hôtel de ville malgré tout pour ce prix. C'est une réalité. C'est un vieux bâtiment non conçu pour cela au départ.

Après, quelle autre solution avons-nous ? S'installer ailleurs ? Il aurait fallu le vendre ? Qu'en faire ?

Nous avons choisi d'investir dedans parce qu'il fallait bien l'entretenir et le remettre à niveau mais il est vrai que nous n'avons pas tout fait. C'est le paradoxe.

Ce genre de bâtiment ancien coûte toujours cher.

Ensuite, quand vous commencez les travaux, je le constate sur d'autres chantiers, on vient vous voir pour vous dire « *ce n'était pas prévu comme ça, la structure n'est pas la bonne, il faut refaire ceci et cela* ». C'est une réalité. Vous le vivrez sur d'autres chantiers.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ROUÉ.- Vous évoquez une maison de santé pluridisciplinaire (200 000 €). Comment l'envisagez-vous, d'autant qu'elle semble localisée dans l'hôtel de ville ? Cela remet-il en question l'existence des cabinets médicaux dans le centre de santé ?

M. le MAIRE.- Le pôle de santé est une de nos priorités. De plus en plus de médecins partent, 1,5 médecin/semaine vient officier au CCAS. Il y a donc une réelle urgence à créer un vrai pôle de santé.

Où exactement ? Je vais donc vous l'annoncer. Nous attendons le déménagement des travaux et que l'hôtel de ville soit livré pour que les services de l'état-civil déménagent dans le nouveau lieu où ils devront officier pour nous servir de ce local, plus la salle de l'ancienne bibliothèque pour créer ce pôle de santé qui sera en conséquence situé en centre-ville.

Ce sera un cabinet - nous avons les plans – avec des médecins généralistes, et une partie privée, qui appliquera les prix de la Sécurité Sociale. Cela nous permettra aussi de penser à la reconfiguration des locaux, notamment les pièces où était situé le pôle de santé au CCAS. Par exemple, peut-être rebasculer le service RSA parce qu'il faudra bien lui trouver une place également et de rationaliser un peu les services pour une meilleure cohérence.

Monsieur JOOMYE, voulez-vous ajouter un mot ?

M. JOOMYE.- La maison de santé faisait partie de notre programme au regard de la désertification médicale au Bourget : nous n'avons plus que 7 ou 8 médecins généralistes alors que nous en avons peut-être 15 ou 16 il y a une dizaine d'années. Trois sont partis cette année et ne sont pas remplacés, et d'autres veulent partir parce que leurs locaux ne sont pas conformes aux normes PMR.

Il nous paraît donc urgent de trouver des locaux adaptés aux médecins, ainsi, ils pourront s'installer au Bourget et les Bourgetins pourront avoir un médecin. Beaucoup le demandent car ils n'ont plus de médecin traitant. Il paraît urgent que la mairie prenne en compte ce genre de demande.

Mme ROUÉ.- J'ai bien compris et l'urgence est incontestable. Nous avons fait le même constat. Je me pose simplement la question du statut des médecins.

M. JOOMYE.- Nous n'aurons pas de médecins salariés. Ce sont des médecins privés.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ?

M. HOPPE.- Dans le même état d'esprit constructif que celui de notre maire honoraire, M. CAPO-CANELLAS, j'avais quelques remarques puisque vous nous invitez à trouver des recettes, monsieur le Maire.

Je rappelle que nous avons lancé les travaux de l'hôtel de ville quand nous avons eu des recettes de cessions foncières (halle Worthington, ancien collège Gilles Daurat). Or, aujourd'hui, il existe aussi des opportunités foncières pour la Ville. Vous avez en effet beaucoup d'idées de dépenses mais, dans les recettes, il y a quelques perspectives de terrains appartenant à la Ville. Je pense au garage avenue Kennedy, au reste des terrains Alstom, à l'ancien terrain où était située la police nationale sur l'avenue de la Division Leclerc, sur lequel un certain nombre de projets immobiliers pouvaient exister. Vous avez là peut-être déjà trois endroits où vous avez potentiellement des recettes. Hélas, rien n'est dit dans la note de synthèse du budget sur ces cessions foncières potentielles qui pourraient être des recettes.

C'est dommage de ne pas avoir de perspectives sur comment vous envisagez ces cessions, à moins que vous y ayez renoncé.

Puis, il y a quelques manques, non pas pour vous suggérer des dépenses supplémentaires mais trois points ont attiré mon attention.

Vous nous aviez annoncé au précédent Conseil municipal que vous réfléchissiez à des mesures d'accompagnement dans la situation de crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons et je n'ai pas vu un mot sur la situation Covid-19 ou sur la manière dont notre ville pourrait mettre en place des mesures d'accompagnement à destination des commerçants, des acteurs de la culture, du monde sportif. Je pense aussi à nos étudiants dont la détresse profonde est insuffisamment entendue par l'actuel Gouvernement, ce qui est bien regrettable.

Ce sont évidemment les villes qui doivent accompagner cela. Vous aviez dit que vous réfléchissiez à des solutions. J'imagine qu'elles devraient être budgétisées si elles venaient à se concrétiser. Serait-ce par la voie d'une DM à venir quand vous aurez trouvé des solutions à nous proposer ?

Il est dommage de ne pas voir un paragraphe de soutien. Dans un vote de budget, j'aurais aimé quelques lignes là-dessus. Vous nous en direz peut-être un mot, je vous invite peut-être à nous indiquer où vous en êtes.

Au-delà de la rénovation du square qui figurait dans nos deux programmes, nous y sommes évidemment favorables, j'avais une question sur vos ambitions écologiques. Vous avez évoqué des perspectives importantes de transformation des règles portées par le Département. Je vois que vous avez aussi un gros volet sur le patrimoine scolaire et c'est tant mieux. J'ai toutefois du mal à comprendre si c'est 300 000 M€ ou 1 M€ cette année. Un certain nombre de choses en matière d'écologie avaient été faites dans les écoles, je pense à la part du bio dans les cantines, au bannissement du plastique que j'avais commencé à engager.

Il existe des actes concrets en matière d'écologie et il est dommage de ne pas voir plus de perspectives sur ces sujets, qui préoccupent beaucoup les gens. À la faveur des confinements et des couvre-feux que nous avons vécus, les gens ont retrouvé un peu cette proximité, en tout cela un intérêt d'avoir plus de nature en ville. Il y a des choses fortes : le square et la cour Maxime Husson en font partie mais peut-être l'écologie concrète dans nos écoles, à destination des publics.

Il y a peut-être des actions à développer, que j'avais commencées et je ne doute pas que vous continuerez mais nous ne voyons pas de perspectives au stade de la note de synthèse que vous nous présentez.

Enfin, un point d'inquiétude, dans les perspectives pluriannuelles dont vous avez hérité et sur lesquelles nous nous étions beaucoup battus Vincent CAPO-CANELLAS et moi-même, cela rejoint l'écologie et la ville de demain, il y avait l'éco-quartier de la Bienvenue et tout le travail que nous avons commencé à mener.

Là aussi, je regrette de ne voir aucune perspective dans la note de synthèse à destination du quartier de la Bienvenue et du changement important qui peut les attendre dans le cadre de la perspective de l'arrivée des gares du Grand Paris. Je le regrette à ce stade parce que nous n'oublions pas que le quartier de la Bienvenue avait normalement dans ce mandat des perspectives de développement fort.

Là aussi, merci de nous en dire un mot, monsieur le Maire. J'ai terminé, je ne serai pas plus long sur ces sujets.

M. le MAIRE.- Concernant les recettes, en respect du principe de la sincérité budgétaire, nous n'inscrivons pas une somme dont nous n'avons pas reçu la notification. Bien évidemment, nous avons encore ce que l'on appelle « les bijoux de famille », c'est-à-dire des parcelles qui nous appartiennent. Je ne dis pas que c'est une erreur mais nous ne voulons pas adopter votre méthode d'inscrire une somme en prévision d'une éventuelle vente qui ne s'est pas faite au finalement. C'est ce qu'il s'est passé en 2020 sur la parcelle dite de l'ancien commissariat.

Quant à l'écologie, nous avons deux pistes de travail.

Déjà, le marché qui concerne la cantine arrive à échéance le 31 août qui arrive à échéance. Avec Karima MILOUDI, nous comptons beaucoup sur ce sujet. La part du bio sera bien évidemment comprise pour offrir des plats d'une meilleure « santé » que celle proposée les années précédentes.

Avec Himad DARANI et les services départementaux, nous travaillons également à la refonte totale de RN2 pour créer, au-delà du square Charles de Gaulle, un îlot vert dans un autre endroit de la ville, en lien avec le département, pour créer des espaces verts, des espaces fraîcheur, la période estivale étant maintenant plus précoce et plus chaude.

Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons, ils sont déjà actés, ainsi que par le département, je parle sous le contrôle de Himad DARANI.

Je connais votre sensibilité à la cause de la protection de l'environnement et je la partage tout à fait. C'est d'ailleurs dans cette logique que j'inscris les futurs travaux dans cette touche écologique.

On parle du square mais il y a aussi l'esplanade de l'hôtel de ville. L'idée est qu'elle soit aussi un peu verte et pas seulement en dalles.

Ce sont des sujets sur lesquels nous avançons. Comme vous le savez, Rome ne s'est pas faite en un an. En revanche, vous pourrez voir ces travaux avant la fin de l'année parce qu'ils sont inscrits dans le budget que nous votons.

Enfin, je n'ai pas évoqué la ZAC car c'est un sujet un peu compliqué. Elle est en déséquilibre de 6 à 10 M€ Nous nous posons donc la question de que faire. C'est donc un casse-tête, avec un déficit aussi énorme qui, naturellement, devrait peser sur les épaules de la Ville. Nous travaillons sur ce sujet.

Je n'ai pas parlé d'héritage mais la ZAC, à l'heure actuelle, c'est 6 à 10 M€ en déséquilibre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CAPO-CANELLAS.- Juste une précision, vous avez évoqué le fait que nous aurions inscrit une somme l'an dernier sur une éventuelle cession et qu'elle ne se serait pas réalisée.

Nous n'avons pas inscrit cette somme et ce, pour une raison simple, nous n'avons pas signé la promesse de vente. Avec une promesse de vente, on peut éventuellement l'inscrire.

Nous avons donc juste dit que nous baisserions l'emprunt si cette vente se réalisait. C'est tout, nous n'avons pas inscrit la somme en recette au budget.

M. le MAIRE.- Vous avez effectivement fait ce que l'on appelle une subvention d'équilibre. Étant encore dans cette logique de sincérité budgétaire, nous n'inscrivons aucune somme dont nous ne sommes pas assurés de recevoir la notification nous permettant de réajuster et réactualiser l'emprunt en fin de trimestre, le dernier de l'année.

M. CAPO-CANELLAS.- Je ne sais pas pourquoi vous parlez de subvention d'équilibre. L'année dernière, nous avions 2,8 M€ d'autofinancement.

Il est vrai que nous aurions moins emprunté si la cession s'était réalisée, de l'ordre de 2 M€ de mémoire, mais nous ne l'avons pas inscrit. Je suis clair là-dessus, il ne faut donc pas dire que nous avons prévu cette recette.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DARANI.- Pour rebondir sur la ZAC, puisque M. le Maire a souligné le déficit, en termes de programmation, il y avait également un gros sujet à notre sens : la surface de bureaux était assez exagérée (60 000 m² de bureaux et de commerces). Concrètement, ce n'est pas envisageable dans cette commune et encore moins dans le contexte actuel qui a, malheureusement, remis en cause pas mal de programmations de bureaux dans la région parisienne.

En plus, le règlement de la ZAC ne nous laisse pas suffisamment de latitude en termes de modification.

Aujourd'hui, nous avons une réflexion assez importante sur les outils d'aménagement qu'il nous reste. Nous n'avons pas encore tranché là-dessus.

M. DESRUMAUX.- Monsieur HOPPE, je voudrais vous poser une question : la parcelle du garage avenue Kennedy a-t-il été acheté pendant votre mandat ?

M. CAPO-CANELLAS.- La réponse est non. C'était sous mon mandat.

D'ailleurs, cela montre bien la difficulté à « curer » des îlots de ce type en centre-ville. Cela rejoint ce que dit M. DARANI. Pourquoi l'opération n'est-elle pas sortie ? Elle n'était pas facilement valorisable. À ce moment-là, il fallait curer cela et la partie avant qui donne sur la Division Leclerc.

L'idéal est quand une autre parcelle vous fait arriver à une belle parcelle rectangulaire.

Souvent, quand la Ville préempte pour essayer de faire mieux, elle fait rarement des bonnes affaires. C'est difficile.

Concernant la parcelle qu'évoque M. DESRUMAUX, il y a eu différents projets qui ne tournaient pas forcément financièrement. En fait, nous essayions de rentrer dans nos valeurs. Néanmoins, il fallait d'abord que les projets aient une qualité urbaine et améliorent le quartier. C'est toujours difficile. Quand souvent les villes achètent, elles mettent du temps à trouver une solution de sortie.

Je réponds juste à M. DARANI : à l'époque, nous avons fait sur la ZAC le pari de programmation ou plutôt un choix d'essayer de faire des bureaux. Le bureau rapporte moins. La facilité, c'est de faire du logement. Toutefois, nous nous étions dit que, si nous faisons trop de logements, cela déséquilibrait. En plus, cela implique de construire des écoles.

Puis, le logement se vend plus cher et mieux mais nous ne voulions pas non plus noyer la Bienvenue.

L'idée était de tenter la diversification. C'était particulièrement difficile.

Il est vrai qu'aujourd'hui, en plus dans le contexte que vous avez fort bien décrit, c'est particulièrement compliqué. Nous avons conscience de ce souci d'équilibre de la ZAC. Nous n'étions pas allés beaucoup plus loin sur le sujet.

Sur ce genre d'opération, on essaie au départ d'avoir une somme à l'équilibre mais c'est difficile.

M. DESRUMAUX.- Je vous remercie. Simplement, peut-être aurait-il fallu *a minima* entretenir car vous n'êtes pas sans savoir que l'immeuble a failli s'écrouler sur les habitants. Nous avons hérité de cela aussi il y a quelques mois, il a fallu intervenir en urgence parce que le mur s'écroulait. D'ailleurs, c'est passé dans *Le Parisien*. C'était pour votre information.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- J'avais d'abord deux petites informations.

Nous sommes très satisfaits de voir que vous travaillez en bonne collaboration avec vos élus et vos services.

Je faisais partie, avec Mme ROUÉ et Mme RIOU, des personnes qui avaient des délégations et nous aussi travaillions en partenariat avec les services techniques et la direction générale des Services afin de construire budgets. C'est très bien que vous le fassiez mais on n'a rien à apprendre sur ce sujet.

Un autre point avant de revenir plus précisément sur le budget, vous parliez de la Police Municipale, il me semble qu'il y avait un chef de police municipale. Or, une des premières choses que vous avez faites a été de prendre un directeur. D'ailleurs, c'est non pas un directeur de la Police Municipale mais un directeur de la Prévention et de la Sécurité. En plus il aurait un premier adjoint, voire un deuxième adjoint ou un chef, etc.

Je ne critique pas la structure. Je réponds simplement, quand vous poussez le bouchon à nous demander comment nous aurions fait, que vous avez fait des dépenses et que vous l'assumez. Très bien. Il n'y a même pas de polémique.

Il faut néanmoins préciser qu'il y a un directeur et deux adjoints aujourd'hui qu'il n'y avait pas auparavant.

Concernant le budget, en page 2, il est écrit « *la réalisation de travaux sur divers sites notables de la ville pour plus 4,2 M€ en sus des dépenses* ». Pourrions-nous connaître le type de travaux ou lesdits sites notables ?

Ensuite, concernant le secteur de la jeunesse (page 6), puisque, depuis tout à l'heure, chacun se renvoie sur son programme respectif, nous avons aussi dans notre programme le sujet des 11-17 ans. Et c'est très bien qu'il y ait quatre séjours Été, Hiver pour les 11-17 ans.

Après, vous notez un week-end pour les 18-25 ans. J'aurais préféré qu'il y ait au moins cinq séjours pour les 11-17 ans puisque, à 18-25 ans, nous le savons tous, les gens sont majeurs, peuvent s'assumer, voire ils ont des enfants.

Nous aurions préféré voir un séjour supplémentaire Été Hiver pour les 11-17 ans. Cela aurait été une très bonne chose.

En ce qui me concerne, je m'arrêterai là et j'attendrai vos réponses, s'il vous plaît, monsieur le Maire.

M. DA COSTA.- Pour la PM, si nous avons choisi un directeur de sûreté, c'est pour agir sur la politique de sécurisation de ville. Le directeur de sûreté s'occupera peut-être plus de fonctions comme la prévention auprès des établissements scolaires par exemple. Il ne dirigera plus les équipes sur le terrain. À ce directeur de la sûreté, nous avons deux directeurs adjoints qui pourront piloter et être sur le terrain avec leurs équipes.

Notre choix d'avoir un directeur de la Sûreté était de lui donner une vision beaucoup plus globale de la problématique de violence sur la Ville. Il pourra peut-être y réfléchir plus facilement qu'en étant sur le terrain et en action.

M. DURAND.- Je suis désolé, monsieur DA COSTA, j'ai la carte de visite de M. Romain P. où je ne vois pas le mot sûreté. Il est écrit « *directeur de la sécurité et de la prévention passage du marché, numéro de téléphone 01.48.38.92.78* ». Ce n'est pas moi qui l'invente. Peut-être faut-il lui faire faire changer sa plaque.

M. DA COSTA.- Si vous préférez le directeur de Sécurité, son rôle au sein de la commune reste exactement le même. C'est simplement une personne qui pourra piloter davantage

et avoir une vision beaucoup plus globale qu'un chef de la police qui est tout simplement peut-être sur des actions plus de terrain et moins « bureaucratiques ».

Or, avec ce chef de la sécurité, nous voulons qu'il puisse agir et être en partenariat sur une vision beaucoup plus globale, notamment avec les villes de Dugny, du Blanc-Mesnil, qu'il intervienne aussi avec des personnes comme les procureurs de la République, qu'il travaille en amont avec le commissaire de La Courneuve sans que cela ait une incidence sur la politique et le fonctionnement du pôle du commissariat.

M. DURAND.- Je parlais du coût. Que vous développiez tout cela est très bien et, si vous le faites, c'est que vous l'avez pensé et réfléchi.

M. le Maire parlait du coût important de la Police Municipale mais, lorsque l'on prend un directeur, on ne le paie pas comme un chef. Lorsqu'on prend un adjoint au directeur, on ne le paie pas comme un chef, etc. Cela a aussi un coût mais, encore une fois, il est assumé. Il n'y a pas de souci mais au moins on le dit. C'est tout.

M. le MAIRE.- C'est dit.

J'en viens à vos deux questions.

Premièrement, je ne vous énumérerai pas les divers travaux. Je vous invite à vous reporter à la liste à la Prévert de la page 13 à la page 15 des divers travaux pour 4 M€

Deuxièmement, vous nous indiquez que vous ne compreniez pas que les 18-25 puissent avoir un voyage à l'étranger. Je vous invite juste à vous promener dans certains quartiers pour vous rendre compte parfois de la pauvreté de certaines familles, dont les étudiants pris par leurs études ne peuvent pas un petit boulot pour un peu subvenir à leurs besoins ou pour aider leurs parents à lever la tête, surtout en cette période si difficile. Vous vous rendez compte que, parfois, un jeune de 18, 20, 25 ans n'a même pas les moyens de s'offrir un long week-end.

Je ne m'inscris pas du tout dans votre logique mais, si nous partions dans votre raisonnement, nous pourrions nous interroger à savoir pourquoi les personnes de plus de 65 ans participent également à des voyages.

Pour moi, il ne faut pas différencier les gens. Il faut tout simplement faire en sorte que la Ville puisse être utile et offre des loisirs à tout le monde, pour les mineurs, pour les jeunes majeurs 18-25 et pour les seniors. C'est notre conception de faire en sorte que tout le monde puisse profiter un peu des loisirs que peut offrir la Ville.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- J'ai une petite interrogation. Vous avez précisé tout à l'heure, et cela avait été précisé en Commission des finances, M. DESRUMAUX était à ce moment-là très satisfait – à se demander pourquoi à ce point - que 90 000 € par an concernant l'entretien des carburants du budget communal passeraient au CCAS. Nous constatons aussi que le coût des vœux des anciens sera réintégré dans le budget Communal d'Actions Sociales.

Monsieur le Maire, pensez-vous redéfinir des fonctions du CCAS ? Y a-t-il un objectif particulier sur les prestations, sur les fonctions du CCAS en le chargeant de sommes comme cela ou est-ce juste un choix ?

M. le MAIRE.- Partant du principe que le CCAS est en excédent chaque année (pour le moment, il n'est pas loin de 350 000 €), l'idée est de rationaliser, que certaines dépenses

effectuées par le CCAS soient supportées sur le budget qui lui est alloué : l'essence, les assurances, etc.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ROUÉ.- Juste une petite précision concernant la création de la structure Information jeunesse : comment envisagez-vous l'articulation avec le service Jeunesse ? Y en aura-t-il une d'ailleurs ?

M. le MAIRE.- Ce sujet me tient particulièrement à cœur parce qu'il était aussi proposé dans le programme de l'équipe que j'avais rejoint en 2014, c'est-à-dire créer ce qui était à l'époque un PIJ (Point Info Jeunesse). Maintenant, c'est un SIJ. C'est un service complémentaire au service Jeunesse. C'est justement pour aider et toucher un public que le service Jeunesse ne suit plus une fois qu'il devient majeur à 18 ans.

Je laisserai peut-être Waïl ABOUD parler de ce sujet mais ce service regroupera les formations, l'emploi, toutes les aides qu'un jeune adulte peut chercher et toutes les informations pour l'aider à démarrer dans la vie.

M. ABOUD.- Cette structure sera articulée dans le même bâtiment que le service Jeunesse. Donc nous créons une vraie passerelle avec le service Jeunesse pour qu'il y ait un suivi du début jusqu'à la fin. Nous travaillerons également avec Luis VAZ et les établissements pour bien les suivre et les orienter sur des formations, des créations de CV, de la documentation et beaucoup d'autres choses.

Donc une vraie passerelle sera créée entre la jeunesse et le SIJ (Structure Information Jeunesse).

M. le MAIRE.- Et je le répète : pour toucher un public que, malheureusement, le service Jeunesse ne touche pas. Ce sont les 18-25 ans.

Y a-t-il d'autres interventions sur le budget ? Je n'en vois aucune, nous passons donc à l'approbation du premier budget de la nouvelle majorité.

Il est procédé au vote - Résultat : 7 votes contre de M. HOPPE, Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS, Mme ROUÉ, Mme FRISON-BRUNO et M. DURAND (portant pouvoir de M. MAGAMOOTOO.)

Délibération n° 18 : Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

M. le MAIRE.- Tel qu'indiqué lors de la présentation du Budget Primitif 2021, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les premières autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour deux opérations d'envergures liées à la tenue des Jeux Olympiques à horizon 2024.

En application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans le cadre du Budget Primitif 2021, deux autorisations de programme et crédits de paiement sont présentées au vote du Conseil municipal.

Elles concernent les travaux d'investissement pour la reconstruction de la piscine municipale et le déménagement des locaux du Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB).

- **Reconstruction de la piscine municipale**

Le montant total de l'opération est estimé à 14,7 millions d'euros. Il est proposé de procéder au vote de **l'autorisation de programme « Reconstruction de la piscine municipale »** selon les modalités suivantes :

Reconstruction de la piscine municipale	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
	14 700 000 €	200 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €	2 500 000 €

o **Déménagement du Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB)**

Selon la programmation effectuée par l'assistance maîtrise d'ouvrage, le déménagement du Centre Éducatif et Culturel du Bourget devrait être achevé à l'été 2022. Pour la réalisation de ces travaux, il est prévu une enveloppe globale de 675 000 euros.

Il vous est proposé de procéder au vote de **l'autorisation de programme « Déménagement du Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB) »** selon les modalités suivantes :

Déménagement du CECB	AP	CP 2021	CP 2022
	675 000 €	337 500 €	337 500 €

Il est demandé à l'assemblée délibérante de :

- o **De décider** l'ouverture de l'autorisation de programme « Reconstruction de la piscine municipale » et de l'autorisation de programme « Déménagement du Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB) » telles que présentées ci-dessus,
- o **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans les tableaux.

Y a-t-il des observations ?

M. HOPPE.- Nous les avons déjà évoquées lors de l'examen du Budget Primitif.

Vous connaissez mon attachement ainsi que celui des élus de notre groupe à ces deux dossiers importants pour la vie quotidienne des Bourgetins, que sont la reconstruction évidemment de la piscine et le déménagement des activités du CECB dans les locaux de l'EES.

Nous les avons initiés. Nous les connaissons bien. Nous avons veillé à permettre à ceux-ci d'avancer. Vous en héritez aujourd'hui mais nous savons aussi combien les discussions olympiques avec la SOLIDÉO et les acteurs notamment Paris 2024 furent et sont souvent difficiles.

Nous sommes évidemment très favorables à ces deux dossiers qui permettront de laisser aux Bourgetins un héritage concret, utile et durable. Je pense notamment à la piscine. C'est évidemment attendu.

Je veux rappeler qu'en Seine-Saint-Denis un enfant sur deux ne sait pas nager lorsqu'il arrive en 6^e.

Je veux évidemment saluer au cours de mon intervention celles et ceux qui, depuis de longues années, je pense aux agents de la piscine municipale mais aussi d'associations comme Histoires d'eau ou le Cercle des nageurs du Bourge, qui contribuent à faire du savoir nager et depuis longtemps dans notre ville une priorité de notre action sportive.

Monsieur le Maire, j'ai juste deux questions à vous poser concernant la piscine, et M. le Sénateur y faisait allusion tout à l'heure.

Avec lui, nous sommes allés chercher des engagements financiers utiles et forts auprès de M. le Préfet, nous l'avons rappelé, mais aussi auprès de Patrick OLLIER, le président de la métropole du Grand Paris, pour envisager cette construction.

14,7 M€ c'est le montant prévisionnel de cet équipement important.

Je sais votre souci aussi de le réaliser.

Cependant, pouvez-vous nous faire un point ? Vous avez évoqué des subventions que vous avez sollicitées, avez-vous un retour ? Avez-vous des estimations des participations notamment du Département ou de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol dont vous êtes le vice-président en charge de Jeux olympiques, des subventions attendues afin de préserver le pouvoir d'achat des Bourgetins ? Quelle serait la part de la Ville sur tout cela ?

Concernant le CECB, nous avons demandé une participation financière de la part de la SOLIDÉO dans le cadre de ce déménagement. Cela nous paraissait logique à partir du moment où, longtemps, la SOLIDÉO a considéré que la localisation actuelle du CECB n'était pas un problème, ce dont nous doutions alors, afin de mieux se rendre compte par la suite que le déménagement était une option utile pour permettre le bon déroulement des travaux sur le parc sportif dans le cadre des aménagements olympiques. La ville ayant déjà consenti un effort important qui est de proposer les locaux de l'EES qui lui appartiennent pour loger les activités du CECB qui est, je le rappelle, une des plus vieilles associations Bourgetines.

Envisagez-vous que la SOLIDÉO paie une part du déménagement du CECB ? Le paiera-t-elle intégralement comme nous aurions pu l'espérer ? Mais je pense que c'est éminemment compliqué, donc cela ne doit pas être le cas.

Quel est à peu près l'engagement de la SOLIDÉO dans la part de la subvention qui pourrait être accordée au déménagement du CECB ?

M. le MAIRE.- Sur les demandes de subventions, nous avons les premières notifications suivantes :

- la DSIL, celle du Préfet, pour 4,1 M€

- le Département pour 2,5 M€
- l'EPT Paris, Terres d'Envol pour 1,5 M€
- la MGP pour 2 M€

Par ailleurs, nous discutons avec les services de Mme PÉCRESSE qui nous font savoir qu'elle pourrait monter à 1 M€, parce qu'il y a aussi un plan piscine de la région Île-de-France.

Nous avons aussi lancé une demande aussi à des Agence de Sport*.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HOPPE.- Qu'en est-il de la participation financière même partielle de la SOLIDÉO dans le déménagement du CECB ?

M. le MAIRE.- Il y a un accord de principe avec la SOLIDÉO. Je sais qu'il y avait eu un accord verbal. Quand nous les avons réinterrogés, ils se sont montrés un peu amnésiques mais nous les avons rappelés à leurs engagements. Nous sommes en négociation pour ce déménagement ne soit pas entièrement à la charge de la ville. Je ne les lâcherai pas.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois aucune, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 19 : Désignation d'un membre titulaire du jury et de son suppléant pour le jury de conception-réalisation du gymnase du Parc des sports dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias, organisée par la SOLIDÉO

M. le MAIRE.- Le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias a été déclaré d'utilité publique par arrêté n° 2019-1904 du préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 15 juillet 2019, emportant mise en compatibilité du schéma directeur de la région Île-de-France et du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Dugny.

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias a été approuvé suivant Délibération n° 2019-19 du Conseil d'administration de la SOLIDÉO en date du 4 juillet 2019.

L'arrêté n° 2019-30 du préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 29 juillet 2019 porte création de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias sur le territoire des communes de Dugny, du Bourget et de La Courneuve.

Par Délibération n° 2019-47 en date du 19 septembre 2019, le Conseil d'administration de la SOLIDÉO a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias.

Dans la partie de la Zone d'Aménagement Concerté située sur le territoire de la ville du Bourget, il est prévu la réalisation des équipements publics de superstructure suivants :

- un gymnase de type C, lequel est inscrit au programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté mais est financé directement par la SOLIDÉO en tant que site d'entraînement des JOP 2024,
- une tribune et des vestiaires, en accompagnement des terrains de football,

- un complexe tennistique (7 courts et un club house),
- un boulodrome couvert associé à un local associatif.

Ce gymnase permettra d'accueillir, pour les entraînements, les sports olympiques et paralympiques identifiés à ce jour par Paris 2024, à savoir le volley-ball dont le site de compétition se situera à proximité immédiate.

Suite au classement sans suite de la première consultation en conception-réalisation pour la réalisation du gymnase et des équipements sportifs annexes – vestiaires, tribune et première phase du club de tennis – du Parc des sports de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias, la SOLIDÉO lance une nouvelle consultation qui ne concerne que la conception-réalisation du gymnase du Parc des sports.

La Directrice générale adjointe de la SOLIDÉO a transmis à Monsieur le Maire un courrier n° 094/VBF/210201 en date du 1^{er} février 2021, l'invitant, au regard du règlement des achats de la SOLIDÉO, à participer au jury de conception-réalisation du gymnase du Parc des sports de la Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias, avec voix délibérative, et à désigner son suppléant.

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **de me désigner :**

- **M. BORSALI** comme membre titulaire du jury de conception-réalisation du gymnase du Parc des sports, Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias avec voix délibérative ;

- **Mme Sandy DESRUMAUX** adjointe au maire en charge des Jeux olympiques notamment comme suppléante du jury de conception-réalisation du gymnase du Parc des sports, Zone d'Aménagement Concerté du Cluster des médias avec voix délibérative.

Y a-t-il des observations ?

Mme ROUÉ.- Dans la Délibération, il est fait mention du volley dont le site de compétition se situera à proximité immédiate. Pouvez-vous m'apporter une précision, puisqu'il me semblait que le volley était déplacé justement ?

M. le MAIRE.- Effectivement, il y a une erreur, C'est bien l'escalade. C'est ce pour quoi nous nous sommes battus au mois de juillet alors que nous ne devons plus rien avoir.

Y a-t-il d'autres sujets ou d'autres observations ? Il n'y en a aucune.

Il est procédé au vote - Résultat : 7 abstentions de M. HOPPE, Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS, Mme ROUÉ, Mme FRISON-BRUNO et M. DURAND (portant pouvoir de M. MAGAMOOTOO.)

Délibérations n° 20 à 36 : Attribution de la subvention annuelle au bénéfice des associations sportives suivantes pour l'exercice 2021 :

- **Tennis Club du Bourget (TCB)**
- **Football Club du Bourget (FCB)**
- **Club Bourgetin de Tennis de Table (CBTT)**
- **Handball Club du Bourget (HBCB)**
- **Cercle des Nageurs du Bourget (CNB)**
- **Judo Club du Bourget**
- **Karaté Club du Bourget**
- **CMB subaquatique du Bourget**
- **Entente escrime (B2D2 93)**
- **Le Bourget Pétanque**
- **Histoire d'eau**
- **Club Savate du Bourget**
- **Tir à l'Arc du Bourget**
- **L'Art du Yoga au Bourget**
- **Sok Muay Thai Le Bourget**
- **Creacorps « Musculation »**
- **Gym Tonic et Fitness au Bourget**

M. le MAIRE.- Je vous proposerai à la fin de faire un vote global, sinon nous devons voter club sportif par club sportif.

Mme DESRUMAUX.- Les délibérations qui suivent, de 20 à 36, concernent l'attribution de subventions annuelles au titre de l'année 2021 à destination des associations sportives dans le cadre des conventions triennales 2019-2021.

Le montant des subventions pour l'année 2021 est conforme des engagements des dites conventions, à l'exception de deux associations sur lesquelles nous allons revenir plus bas : le Tir à l'Arc du Bourget et l'association Histoire d'eau.

Pour rappel, lors des séances des 31 janvier 2019 et 28 mars 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant la période 2019-2021 a été conclue avec chacune des associations visées en objet.

Le choix de la Ville a été de poursuivre le dialogue engagé avec les associations. Il est néanmoins rappelé ici que la Ville verse des subventions parmi les plus élevées du pays à situation comparable.

Lors de l'approbation de ces conventions, il a été proposé de reconduire et maintenir le taux de subventionnement de l'année 2018 pour la période 2019, 2020 et 2021 malgré les fortes contraintes budgétaires qui continuent de peser sur les finances des communes avec la poursuite du gel de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Je précise que l'article 7 de la Convention triennale dispose que l'attribution de la subvention doit faire l'objet chaque année d'une délibération expresse du Conseil municipal, qui en fixe le montant.

La subvention au bénéfice de chacune des associations visées en objet, pour l'année 2021 s'élève à :

- 43 662 euros pour le Tennis Club du Bourget,
- 58 776 euros pour le Football Club du Bourget,
- 14 716 euros pour le Club Bourgetin de Tennis de Table,
- 26 449 euros pour le Handball Club du Bourget,
- 24 000 euros pour le Cercle des nageurs du Bourget,
- 9 500 euros pour le Judo Club du Bourget,
- 9 500 euros pour le Karaté club du Bourget,
- 5 500 euros pour le CMB subaquatique du Bourget,
- 6 000 euros pour Entente escrime (B2D2 93),
- 1 500 euros pour Le Bourget Pétanque,
- 6 000 euros pour Histoire d'eau,
- 4 000 euros pour le Club Savate du Bourget,
- 1 500 euros pour le Tir à l'Arc du Bourget,
- 1 500 euros pour l'Art du Yoga au Bourget,
- 2 500 euros pour Sok Muay Thai Le Bourget,
- 1 000 euros pour Creacorps « Musculation »,
- 7 000 euros pour Gym Tonic et Fitness au Bourget.

Comme évoqué plus haut, le montant de la subvention annuelle pour deux associations est supérieur à celui de 2019 et 2020 :

- L'association de Tir à l'arc du Bourget bénéficie d'une subvention de 1 500 euros en 2021 – je vous le propose en tout cas - c'était 900 euros en 2019 et 2020. Cette augmentation nous semble justifiée car cette association intervient régulièrement et bénévolement auprès des enfants et des jeunes Bourgetins dans le cadre des animations des centres de loisirs et du service Jeunesse et doit, de ce fait, renouveler son matériel de façon très régulière.
- Concernant l'association Histoire d'eau, je vous demande si on peut lui accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 euros au lieu de 1 500 euros sur les précédentes années afin d'acquérir une structure gonflable qui permettra de réaliser des animations aquatiques pour les enfants Bourgetins, avec les centres de loisirs.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver** l'attribution de la subvention au bénéfice de chacune des associations sportives visées dans les délibérations 20 à 36 pour l'année 2021.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je n'en vois pas.

Je vous informe que M. DA COSTA ne prendra pas part au vote de la subvention 26 qui concerne le club de karaté, ayant été professeur là-bas.

Je soumetts à votre approbation :

Il est procédé au vote des Délibérations 20 à 36 - Résultat : Unanimité (M. DA COSTA ne prenant pas part au vote de la Délibération n° 26 relative au club de Karaté).

Délibérations 37 à 40 : Attribution de la subvention annuelle au bénéfice des associations culturelles pour l'exercice 2021 à :

- **le Centre Théâtral du Bourget (CTB),**
- **la Compagnie du Scorpion Blanc,**
- **le Centre Éducatif et Culturel du Bourget (CECB),**
- **SHAM Spectacles.**

M. DUPUIS.- Lors de la séance du 31 janvier 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant la période 2019-2021 a été conclue avec chacune des associations visées en objet.

Le choix de la Ville a été de poursuivre le dialogue engagé avec les associations. Il est néanmoins rappelé ici que la Ville attribue des subventions parmi les plus élevées du pays à situation comparable.

Lors de l'approbation de ces conventions, il a été proposé de reconduire et maintenir le taux de subventionnement de l'année 2018 pour la période 2019, 2020 et 2021 malgré les fortes contraintes budgétaires qui continuent de peser sur les finances des communes avec la poursuite du gel de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il est néanmoins rappelé dans l'article 7 de la convention que l'attribution de la subvention doit faire l'objet chaque année d'une délibération expresse du Conseil municipal, qui en fixe le montant.

La première moitié de la subvention sera versée lors du vote définitif du Budget Primitif 2021, la seconde moitié interviendra lors de la rentrée culturelle, en septembre.

La subvention au bénéfice de chacune des associations visées en objet pour l'année 2021 s'élève à :

- 42 823 euros pour le Centre Théâtral du Bourget,
- 29 387 euros pour la Compagnie du Scorpion Blanc,
- 67 172 euros pour le Centre Éducatif et Culturel du Bourget,
- 37 784 euros pour SHAM Spectacles.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** l'attribution de la subvention, dont les montants sont précisés ci-dessus, au bénéfice de chacune des associations culturelles visées en objet pour l'année 2021.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois aucune.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 41 : Remboursement d'une partie des frais de scolarité lié à la fermeture du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de la Ville du Bourget pendant la pandémie de la Covid-19

M. DUPUIS.- Pendant l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, des mesures impératives ont été mises en œuvre afin de ralentir la

propagation du virus, ce qui a entraîné la fermeture du conservatoire du Bourget à partir du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Suite à la demande de plusieurs familles, le Conseil municipal lors de sa séance des 24 septembre et 9 novembre 2020 a délibéré favorablement sur le remboursement *au prorata* du nombre de semaines de fermeture, soit 14 semaines sur 36 pour les familles inscrites au conservatoire qui en ont fait la demande. Ce remboursement était prévu sur l'exercice 2020.

Au 28 décembre 2020, seules 76 familles sur 287 se sont manifestées pour obtenir ledit remboursement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, d'autres familles ont présenté une demande de remboursement.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais de scolarité des 14 semaines de fermeture du conservatoire pour les 226 familles concernées pour un montant total de 15 552 € sur les crédits inscrits au budget 2021.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois aucune, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 42 : Actualisation du règlement intérieur du réseau des Médiathèques de Drancy-Dugny-Le Bourget

M. DUPUIS.- Une convention de partenariat, approuvée en Conseil municipal du 31 mai 2017, lie les villes formant le réseau des Médiathèques du Bourget, de Drancy et de Dugny et, à ce titre, un règlement intérieur unique a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2017. Au vu des évolutions législatives, il convient d'actualiser ce dernier.

Ainsi, des modifications sont proposées pour être en conformité, notamment avec la loi sur la simplification des formalités et des procédures administratives et pour apporter des précisions tant pour les usagers que pour les agents chargés de son application.

1. Mise en conformité avec la loi sur la simplification des formalités et des procédures administratives

Je vous passe le détail.

2. Durée de garde des documents mis en réservation ou à disposition

3. Charte des collections du réseau, dons et legs

4. Prêt de matériels mobiles connectés

5. Cas de vols

6. Incivilités et irrespect

7. Acceptation du règlement

8. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

La nécessité de porter les mentions obligatoires relatives au règlement général sur la protection des données dans le règlement des médiathèques a généré la création d'un nouvel article qui s'intercale en fin dudit règlement.

La mise en conformité au règlement général sur la protection des données va être initiée afin que la Ville réponde à ses obligations en la matière.

Il est précisé que le règlement intérieur du réseau des Médiathèques a été approuvé par les villes de Drancy et de Dugny.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'actualisation du règlement intérieur du réseau des Médiathèques de Drancy - Dugny - Le Bourget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois aucune, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibérations n° 43 et 44 : Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations « Association Jeunesse Bourgetine (AJB) » et « Action Jeunesse » pour l'exercice 2021

M. ABOUD.- La ville du Bourget souhaite mettre en place un partenariat avec les associations de jeunes ou de quartiers existantes sur la commune. L'objectif est de permettre le développement de l'animation sociale locale destinée à tous, et en particulier aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Pour ce faire, la ville du Bourget propose la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens avec deux associations de quartiers œuvrant dans la commune : Association Jeunesse Bourgetine (AJB) et Action Jeunesse.

Afin de soutenir les actions de ces associations, il est proposé d'attribuer une subvention municipale à ces deux associations pour l'année 2021.

La première moitié de la subvention sera versée lors du vote définitif du Budget Primitif 2021, la seconde moitié interviendra lors de la rentrée, en septembre.

La subvention au bénéfice de chacune des associations visées en objet, pour l'année 2021 s'élève à 15 000 euros chacune.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations « Association Jeunesse Bourgetine (AJB) » et « Action Jeunesse » pour l'année 2021 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- **de fixer** le montant des subventions allouées aux associations « Association Jeunesse Bourgetine (AJB) » et « Action Jeunesse » pour l'année 2021 à 15 000 euros chacune.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

M. CAPO-CANELLAS.- Ce sont des associations bien connues. Je ne doute pas du bien-fondé de l'action qu'elles mènent.

Cela dit, nous avons une interrogation car il s'agit de conventions d'objectifs et de moyens. Or, nous avons beau lire la convention, nous ne trouvons pas les objectifs. Page 5, il est

indiqué « *les objectifs fixés* » mais on ne dit pas lesquels. On indique que l'on évaluera les résultats obtenus au regard des objectifs fixés et en mesurer les écarts. Curieusement, par rapport à d'autres conventions, les objectifs ne sont pas fixés. Je pense qu'il doit y avoir une erreur.

Nous aimerions pouvoir soutenir cette démarche qui nous paraît utile. Toutefois, c'est quand même une augmentation importante. Nous comprenons que vous voulez donner un signal mais le cadre de cette convention est assez réduit. Nous passons à une somme majeure sans fixer d'objectif. Nous n'avons pas non plus le contrôle d'activité.

Nous manquons un peu d'éléments pour pouvoir délibérer ce soir.

M. le MAIRE.- Ce sont effectivement des associations qui sont très connues, très implantées dans leur quartier.

Quelles sont leurs actions ? Je vous donne un exemple simple. Ce sera aussi l'occasion pour moi de répondre à la question qui nous a été posée une fois l'ordre du jour écoulé.

Premier élément, exemple type avec ce qu'il s'est passé il y a deux ou trois semaines au Gai Logis, nous nous sommes appuyés sur les associations qui ont leur réseau parmi les jeunes de cette ville et par les connaissances dans les autres villes pour réunir les jeunes de Dugny et du Bourget pour parler ensemble, essayer de crever l'abcès de cette « guerre », de cette haine que se vouent les jeunes de ces deux villes. Sans l'appui de ces deux associations, nous n'aurions pas pu avoir un contact avec l'ensemble des jeunes Bourgetins impliqués dans cette rixe mais également avec les jeunes de Dugny. Par des connaissances dans les autres villes, on arrive à réunir tout le monde.

Deuxième élément, vous indiquez que ce sont des augmentations énormes pour ces associations et je suis d'accord avec vous mais, précisément, nous partons de très loin. Quand ces associations avaient 700 € ou 800 € de subvention, avec une convention annuelle d'objectifs et de moyens, on ne fait pas grand-chose avec 700 €

Je suis d'accord avec vous. Désormais, des objectifs sont fixés. Un travail de fond sera aussi fait avec ces jeunes.

Le PIJ qui se crée pour justement essayer de ramener des jeunes totalement sortis des radars du service Jeunesse. Nous nous appuyons sur ces jeunes pour les ramener vers le PIJ et leur proposer une formation en lien avec la Mission Emploi.

Des choses vont se mettre en place. Nous nous appuyons sur ces associations. Un bilan sera effectué. Tout sera transparent.

Je suis d'accord avec vous mais, pour moi, c'est un honneur de passer de 700 € à 15 000 € pour atteindre des objectifs et surtout pour recréer ce lien qui a longtemps été rompu entre la municipalité et notre jeunesse. L'idée est de recréer ce lien de confiance, notamment en s'appuyant sur ces associations pour avoir des informations dans certains quartiers, certains jeunes qui dérivent, essayer de les faire remonter à la police, à la municipalité, essayer de trouver des solutions.

Ces associations ont rencontré le chef de la sécurité. Ils commencent donc à travailler ensemble.

Je vais même vous étonner : pour l'enlèvement des voitures épaves dans certains quartiers, qui étaient là depuis 2019, nous passons aussi par ces associations pour qu'elles passent le message que, maintenant, les voitures épaves, le stationnement anarchique, c'est fini.

Nombre d'actions sont mises en place avec eux.

Ces associations ayant longtemps fonctionné avec une subvention de 700 € effectivement, on ne peut pas leur demander grand-chose.

Aujourd'hui, c'est une subvention conséquente mais avec des objectifs précis. Bien évidemment, tout sera transparent dans le rendu.

Quand on leur donnait 700 € on leur demandait peut-être de détailler les objectifs qu'elles comptaient atteindre avec cela. Malheureusement, elles ne devaient pas atteindre grand-chose.

M. DURAND.- Pour rappel, vous parlez d'une subvention de 700 € mais, à l'époque, le conseiller municipal délégué à la jeunesse s'appelait Jean-Baptiste BORSALI.

Vous n'avez pas répondu à M. CAPO-CANELLAS quand il vous a demandé quels étaient les objectifs fixés et les projets proposés.

Vous nous avez parlé d'un fait, dont vous parlerez à la suite dans les questions orales mais nous sommes intéressés puisque c'est important pour les jeunes.

Au passage, vous parlez de « notre jeunesse » mais il y a des jeunes dans tout Le Bourget, il n'y a pas les jeunes de Gai Logis et les jeunes de Wilson. Notre jeunesse n'est donc pas gérée par ces deux associations.

Elles accomplissent un travail de fond important mais des jeunes se situent ailleurs que dans ces deux résidences.

Nous souhaitons donc connaître les objectifs et les projets proposés mais j'avais aussi une autre question : page 5, article 8, « *une instance de suivi sera constituée et se réunira tous les ans* », pouvons-nous savoir comment sera constituée l'instance de suivi ? Sera-t-il possible pour un élu de l'opposition de faire partie de cette instance de suivi ?

M. le MAIRE.- Dans l'instance de suivi, il n'y aura même pas le Maire. Ce sera le service Jeunesse, la police. Quand je parle de recréer ce lien entre la police et les jeunes, ce ne sont pas de vains mots.

Le conseiller municipal délégué de l'époque et aujourd'hui Maire du Bourget que je suis dispose encore des demandes envoyées par mail où je répétais qu'il fallait donner plus de moyens à ces jeunes, que 700 € ce n'était pas grand-chose, où l'on me rétorquait « *oui mais il y a la Politique de la Ville* ». C'est vrai sauf que la Politique de la Ville est sur le Gai Logis et pas sur Wilson. Il fallait aussi équilibrer.

J'ai beaucoup de défauts mais je n'ai pas l'amnésie.

Enfin, je vous rejoins, il n'y a pas que les jeunes du Gai Logis et les jeunes de Wilson. Il y a Guynemer, 25-27. Je suis dans une logique de rassemblement et non pas de diviser les gens. C'est pourquoi je propose aussi des voyages pour les 18-25 ans et pour les plus de 65 ans.

En revanche, un problème se pose au Bourget : malheureusement, certains jeunes ne sont pas structurés pour créer des associations, d'où le PIJ 18-25 ans, essayer de les ramener dans un local où ils peuvent se retrouver, trouver des offres d'emploi, des stages mais aussi de voir de

quel quartier ils viennent. Toucher un public que l'on ne touche pas, les inciter à se regrouper, à créer des associations, à demander des subventions.

Rien n'est laissé au hasard. Il y a une cohérence à donner plus de moyens à des associations qui, comme M. CAPO-CANELLAS l'a rappelé, sont très connues et qui ont quand même agi au sein de notre ville.

Je vous rappelle que cela a été un peu plus facile pour le Gai Logis parce qu'ils sont en Politique de la Ville. Comme nous avons été collègues et comme nous avons siégé sur un même banc dans une même majorité, vous êtes venu pour des livraisons de chantier, des cages d'escalier ou des lignes de parkings repeintes, pour la merveilleuse fresque effectuée par Action Jeunesse. Ce sont des actions concrètes.

En revanche, nous voulons créer encore plus d'actions. Pour ce faire, il faut plus de moyens. C'est la chance que nous donnons. Nous donnons des moyens aux jeunes. Ils font avec ce qu'ils ont. Nous suivons. Le PIJ est là. Il y a une instance de suivi. Rien n'est laissé au hasard.

Y a-t-il d'autres observations ?

M. CAPO-CANELLAS.- Mon propos était uniquement de dire que, pour les autres associations, les objectifs sont déclinés, il y a au moins 5 à 10 lignes. Là, ce n'est pas le cas.

Mme DESRUMAUX.- J'ai siégé à AJB. Donc, déjà, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur DURAND, je pense que vous ne connaissez pas réellement ces deux associations. Il faut venir les voir.

Quand ils jouent au foot, vous avez des enfants des pavillons. Le fils d'Agnès par exemple fait partie de cette association. Vous avez des enfants de rue de la République. Ce n'est pas une cité.

De fait, ces associations rassemblent déjà des jeunes. Il suffit juste de les connaître.

Mme ROUÉ.- Est-il possible d'avoir une idée du nombre d'adhérents à ces associations ?

M. ABOUD.- Chaque association compte une centaine d'adhérents.

Après, comme le disait Mme DESRUMAUX, ce sont des associations qui regroupent, qui rassemblent.

Il faut savoir qu'au Bourget nous n'avons qu'un seul collègue, les jeunes sortent souvent ensemble. Ils se connaissent à peu près tous sur Le Bourget. C'est pourquoi un peu tout le monde va dans ces deux associations. Sinon, ils vont au service Jeunesse.

L'objectif est donc de rassembler un maximum de personnes et de toucher un maximum de jeunes, d'où l'importance de donner plus de moyens aux associations de quartier, pour faire la passerelle avec le service Jeunesse, pour ramener les jeunes des associations ou des quartiers qui ne vont pas forcément au service Jeunesse. C'est l'idée de leur donner plus de moyens pour monter des projets communs avec le service Jeunesse et même avec les autres villes, comme on l'avait vu avec M. le Maire, les difficultés avec Dugny. Pourquoi ne pas faire des actions communes sur deux villes.

M. DA COSTA.- Rappelons également que nous avons organisé une *Clean Day* au Bourget. Or, ces associations ont fédéré les jeunes, se sont organisées pour les regrouper, pour les faire venir. C'était une de leurs missions, par exemple.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme NARBONNAIS.- Ayant été présidente d'AJB il y a quelque temps de cela, je ne prendrai pas part au vote.

Je reconnais que 15 000 € est une belle somme. Je pense qu'ils vont approuver cette subvention, ils avaient besoin de moyens. Effectivement, il manquait une évolution de ce point de vue. Ce sera un défi pour eux et je pense qu'ils vont se mettre un peu plus à travailler.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, M. ABOUD, Mme DESRUMAUX et Mme NARBONNAIS ne prennent pas part au vote.

Délibération n° 45 : Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)

M. ABOUD.- La ville du Bourget souhaite mettre en place pour la prochaine rentrée scolaire une Structure Information Jeunesse. Cette structure, destinée aux jeunes Bourgetins, est un service de proximité.

Le Point Information Jeunesse sera rattaché à la direction générale adjointe des Services chargée des Sports, des JOP, de la Jeunesse et de l'Évènementiel.

Le Service Information Jeunesse sera installé au sein de l'Espace Éducatif et Sportif Maurice Houyoux avec un accès direct depuis l'extérieur du bâtiment. L'espace dédié aura fait préalablement l'objet de petits travaux d'aménagement permettant la constitution de deux espaces : un espace spécifique d'information, de permanence et de conseil et un espace permettant la confidentialité des entretiens.

Le recrutement d'un agent à plein temps sera nécessaire pour la gestion de cette structure et un budget propre y est associé : acquisition de matériel informatique, mobilier, documentation.

La structure aura pour mission de répondre aux besoins d'information des jeunes Bourgetins dans différents domaines tels que les études, l'orientation, l'emploi, les loisirs, la vie quotidienne. Le Point Information Jeunesse pourra également aider les jeunes à la réalisation d'un projet citoyen. Des conférences thématiques pourront y être organisées.

Les horaires d'ouverture au public seront adaptés pour permettre aux jeunes de bénéficier au maximum de la structure.

Dans un second temps, la Ville demandera le label Information Jeunesse, accordé par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS), lui permettant de rejoindre le réseau Information Jeunesse et d'accéder à des contreparties mises en place et financées par l'État :

- l'utilisation du logo « Information Jeunesse »,
- la participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse,
- la formation des personnels au respect des normes attestées par le label,
- l'animation nationale du réseau Information Jeunesse,
- l'utilisation des outils élaborés par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** la création d'un Service Information Jeunesse (SIJ).

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. DURAND.- J'ai une intervention de forme. Objet : « *création d'un Service Information Jeunesse* » Première ligne : « *mettre en place une structure information jeunesse* ». Par la suite, vous parlez d'un « *Point Information Jeunesse* » qui sera rattaché à la direction générale des Services.

S'agit-il d'un service, d'une structure, d'un point ? C'est pour que ce soit précis.

Même remarque sur le projet de Délibération où il est écrit « *création d'un Point Information Jeunesse* », après on parle d'un Service Information Jeunesse.

Je sais bien qu'il y a SIJ et PIJ mais on s'y perd un peu.

M. ABOUD.- Anciennement, c'était appelé un PIJ ou un BIJ. Maintenant, c'est une structure information jeunesse. Il y a peut-être une erreur dans la délibération, mais c'est une Structure Information Jeunesse.

M. le MAIRE.- Après, c'est le même mot. C'est comme les Dupond et Durand. Ce sont les mêmes mots et cette expression veut dire que ce sont les mêmes choses. Un point et un service, ce sont les mêmes mots finalement.

Néanmoins, merci de l'avoir relevé.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois aucune, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 46 : Attribution de la subvention annuelle au bénéficiaire du Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) pour l'exercice 2021

Mme BERDOUK.- La commune du Bourget a signé avec le Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) une convention d'objectifs et de moyens qui arrive à son terme le 31 décembre 2021.

La convention triennale, adoptée au Conseil municipal du 20 décembre 2018, couvrant la période 2019-2021 a pour objet de favoriser et d'aider au développement des activités du Groupement d'Entraide du Personnel Communal, notamment les actions diverses en faveur des agents communaux, retraités ou leurs ayants droit, les agents communaux en situation précaire et l'encouragement aux sports et à la culture.

Il est néanmoins rappelé à l'article 15 de la convention que l'attribution de la subvention doit faire l'objet chaque année d'une délibération expresse du Conseil municipal, qui en fixe le montant.

La première moitié de la subvention sera versée lors du vote définitif du Budget Primitif 2021, la seconde moitié interviendra lors de la rentrée sportive, en septembre.

La subvention au bénéficiaire du Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) pour l'année 2021 s'élève à 72 310 euros.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** l'attribution de la subvention d'un montant de 72 310 euros au bénéfice du Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) pour l'année 2021.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 47 : Modification du tableau des emplois de la Ville du Bourget

Mme BERDOUK.- Un agent d'entretien à la Crèche Maryse Bastié a quitté la collectivité récemment. La ville du Bourget a donc procédé à la diffusion d'une offre d'emploi afin de pourvoir le poste. Le candidat retenu est un agent titulaire du grade d'agent social territorial. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un poste d'agent social territorial à temps complet.

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver** la création d'un poste d'agent social territorial à temps complet,
- **D'approuver** en conséquence la modification du tableau des emplois de la ville du Bourget.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 48 : Instauration d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur

Mme BERDOUK.- Les collectivités territoriales peuvent accueillir des élèves ou des étudiants pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Une Délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2018 permet d'attribuer une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur. Au regard du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire demandant à intégrer la ville du Bourget dans le cadre d'un stage, il convient désormais d'élargir la possibilité d'attribution d'une gratification aux élèves du secondaire.

L'attribution d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement secondaire et supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. La réglementation en vigueur prévoit que cette gratification mensuelle est égale à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit pour l'année 2021 un taux horaire brut de 3,90 euros, portant la gratification à 514,20 euros bruts mensuels pour 22 jours de présence.

Ainsi il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'abroger** la Délibération du 30 mai 2018 portant versement d'une gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur effectuant des stages obligatoires au sein des services municipaux de la ville du Bourget ;
- **d'instituer** une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur accueillis dans la Collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer les conventions de stage à venir entrant dans ce cadre ;
- **d'inscrire** les crédits prévus à cet effet aux budgets 2021 et suivants.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 49 : Signature d'une convention d'objectifs et de financement n° 20-322 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis – Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020

Mme DA COSTA.- La ville du Bourget peut prétendre à des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales par le biais du « Contrat Enfance Jeunesse ».

Le 20 novembre 2020, la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis a décidé d'accorder à la ville du Bourget, dans le cadre du plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 un financement sous forme de subvention d'un montant de 23 976 euros.

Cette action vise à soutenir le gestionnaire de structures Petite Enfance sur les coûts induits par les deux confinements et la crise sanitaire.

Cette subvention permettra de financer des dépenses de fonctionnement destinées à soutenir nos équipements marqués notamment par :

- des difficultés liées à l'absentéisme du personnel et des familles,
- la nécessité d'acheter du matériel sanitaire (gants, masques, affiches...),
- du temps de formation pour les professionnels.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de fonctionnement n° 20-322 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis au titre des fonds locaux – Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibérations n° 50 à 53 : Cimetière communal :

- **Abrogation de la délibération portant répartition du produit des concessions du cimetière,**
- **Abrogation de la délibération portant adoption du règlement intérieur du cimetière communal,**
- **Révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal,**
- **Avis sur le tarif des vacations de surveillance des opérations funéraires.**

Mme PETREQUIN.- 1. Répartition du produit des concessions du cimetière

Dans un souci de simplification de la gestion financière souhaitée par le Trésorier municipal et les communes pouvant décider librement des modalités de répartition du produit des concessions de cimetières, il est décidé d'affecter la totalité des produits des concessions au budget communal. Il est précisé que cette décision n'a aucune incidence sur le budget alloué par la ville au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Dès lors, il convient dans un premier temps d'abroger la délibération du 05 février 2001 portant répartition du produit des concessions du cimetière à deux tiers pour la commune et un tiers pour le Centre Communal d'Actions Sociales.

2. Adoption du règlement intérieur du cimetière communal

Le règlement intérieur du cimetière communal, adopté par Délibération en date du 04 avril 2013, fait mention de cette répartition. Par conséquent, il doit être modifié sur ce point et, à cette occasion, d'autres modifications très substantielles ont été également apportées.

L'établissement du règlement intérieur du cimetière communal relève des pouvoirs de police du Maire. Il convient donc, avant édicition d'un arrêté du Maire portant adoption du nouveau règlement intérieur du cimetière communal, d'abroger la délibération du 04 avril 2013.

3. Révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal

Par ailleurs, suite à la suppression sans compensation des taxes funéraires communales (sur les convois, les inhumations et les crémations) par la Loi de Finances pour 2021, il est proposé de réviser les tarifs des concessions qui n'ont pas été augmentés depuis 2013, soit plus de 8 années.

Il est précisé que les tarifs proposés restent dans la moyenne des tarifs proposés par les villes avoisinantes et que rapportés à une année, ils représentent un coût entre 15 et 35 euros en moyenne selon le type de concession.

	2013	2021
Concessions funéraires		
- 15 ans	170 €	220 €
- 30 ans	410 €	460 €
Concessions cinéraires en colombarium		
- 15 ans	510 €	560 €
- 30 ans	945 €	995 €

	2013	2021
Concessions cinéraires en cavurnes		
- 15 ans	255 €	305 €
- 30 ans	470 €	520 €
Gravure perpétuelle sur la colonne de la mémoire	10 €	60 €
Caveau provisoire		
- forfait pour les 15 premiers jours	57 €	120 €
- par journée supplémentaire	5 €	10 €

Les recettes prévisionnelles des concessions seront inscrites au budget 2021.

4. Avis sur le tarif des vacations de surveillance des opérations funéraires

Enfin, en application du Code général des Collectivités Territoriales, « les opérations de surveillance » donnent droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du Conseil municipal, est compris entre 20 euros et 25 euros.

Le montant de la vacation a été fixé à 20 euros par la Délibération du 17 novembre 2010 qui a déterminé les types et durées de concession, les taxes et les produits afférents au cimetière communal. Cette Délibération, qui est rapportée en séance, n'a pas été suivie d'un arrêté du Maire pour ce qui concerne la taxe de surveillance des opérations funéraires.

Il convient dès lors de demander l'avis du Conseil municipal sur la fixation d'une vacation à 20 euros avant que le Maire ne prenne l'arrêté fixant le montant de la vacation.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **d'abroger** la délibération du 05 février 2001 portant répartition du produit des concessions du cimetière,
- **d'abroger** la délibération 04 avril 2013 portant adoption du règlement intérieur du cimetière communal, étant précisé qu'un arrêté du Maire portant adoption du nouveau règlement intérieur du cimetière sera édicté concomitamment,
- **d'approuver** la révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- **d'émettre** un avis favorable à la fixation du montant des vacations à percevoir lors de la surveillance des opérations funéraires, telles que prévues à l'article L.2213-14 du Code susvisé, à 20 euros pour une vacation.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme ROUÉ.- Depuis 2013, il n'y avait effectivement pas eu d'augmentation des tarifs. Il est vrai que nous nous étions posé la question d'une augmentation à prévoir.

Cependant, comment le montant de 50 € a-t-il été arrêté, sachant qu'il représente des pourcentages très différents en fonction des prestations ?

Mme PETREQUIN.- Nous avons simplement récupéré la taxe retirée à la Ville par la Loi de Finances 2021. Nous l'avons directement répercutée sur les tarifs des concessions.

Mme ROUÉ.- Pour le forfait pour les 15 premiers jours, on passe de 57 € à 120 €. Cela ne fait donc pas 50 €

Mme PETREQUIN.- On n'est pas dans le cadre des concessions non plus. C'est juste après. Nous nous sommes alignés sur un montant pour ces lignes-là. Les 50 € s'appliquent aux concessions.

Après, nous avons fait d'autres choix pour les forfaits, notamment pour les caveaux provisoires.

Mme ROUÉ.- Je trouve que c'est énorme puisque cela fait + 110 % d'augmentation. C'est une remarque.

Mme PETREQUIN.- Nous en prenons note.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois aucune, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : 7 abstentions de M. HOPPE, Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS, Mme ROUÉ, Mme FRISON-BRUNO et M. DURAND (portant pouvoir de M. MAGAMOOTOO.)

Délibération n° 54 : Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune de Vaucresson (Hauts-de-Seine), au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres »

Mme PETREQUIN.- Par Délibération en date du 12 novembre 2020, la commune de Vaucresson a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne a approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Il convient désormais que les communes membres du Syndicat se prononcent, conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'adhésion la commune de Vaucresson au Syndicat.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Vaucresson au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

M. le MAIRE.- Je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 55 : Représentation-substitution de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence relative à la distribution de gaz pour treize communes et au titre des deux compétences électricité et gaz naturel pour la commune de Morangis.

M. DESRUMAUX.- Il s'agit de prendre acte. Il ne s'agit pas d'une délibération.

L'ancienne communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne était, jusqu'au 31 décembre 2015, membre du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) en représentation-substitution de la commune de Morangis au titre des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

À compter du 1^{er} janvier 2016, cette communauté d'agglomération a été remplacée par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au sein duquel la commune de Morangis s'est trouvée intégrée.

L'Établissement Public Territorial est donc, à son tour, devenu membre du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France, également en représentation-substitution de cette commune au titre de ces deux compétences.

En parallèle, l'Établissement Public Territorial est devenu, dans les mêmes conditions, membre du Syndicat mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) en représentation-substitution de cinq communes de ce syndicat.

Les services qui assurent le contrôle de légalité de l'Établissement Public Territorial ont cependant estimé que ce dernier est devenu compétent en matière de distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour l'ensemble de son territoire.

En novembre, l'Établissement Public Territorial a donc entendu régulariser sa situation en étendant ce mécanisme de représentation-substitution pour toute la partie concernée de son territoire à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le 14 décembre dernier, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France a ainsi pris acte de la mise en œuvre de ce mécanisme de représentation-substitution au sein de son comité et a transmis sa Délibération à l'ensemble de ses collectivités adhérentes afin qu'elles en prennent acte à leur tour.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de :

- **prendre acte** de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation-substitution au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au titre de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine.
- **prendre acte** de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation-substitution au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au titre des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour la commune de Morangis.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets donc à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Question orale

Mme RIOU.- Les Bourgetins ont appris dans la presse nationale et départementale l'agression tragique et très grave qu'a subie le 20 janvier dernier un jeune adolescent de 15 ans prénommé Brady.

Nous lui renouvelons ici nos souhaits de prompt rétablissement.

Cet acte odieux que nous condamnons fermement a suscité la stupéfaction et une légitime émotion. En effet, Brady a été battu par une douzaine d'assaillants, poignardé et laissé pour mort dans une cave de la résidence le Gai Logis.

Nous souhaitons, tout en respectant le secret de l'instruction et la confidentialité nécessaire à de tels actes, non pas revenir sur l'enquête mais être informés sur les initiatives prises par la Ville sur ce qui apparaît être un affrontement entre bandes.

Vous avez fait un certain nombre de déclarations.

Aussi, sans esprit polémique, nous souhaiterions connaître les suites qui ont été apportées à cette horrible agression.

Nous tenons tout particulièrement à saluer l'action de la Police nationale.

Et j'ai une petite question : la Police Municipale du Bourget est-elle intervenue sur place ?

M. DA COSTA.- Pour éclaircir un peu tous ces points, déjà, il faut savoir que nous condamnons fermement toute violence. Et nous espérons que le petit Brady se remet de ses blessures. C'est la chose qui nous paraissait importante à dire en amont.

La Police Municipale est effectivement intervenue. Nous avons deux patrouilles ce jour-là l'après-midi sur le secteur. Donc, dès l'instant où ils ont été appelés, ils sont intervenus.

Sur la cité du Gai Logis, ils sont intervenus au même moment que la Police nationale.

En revanche, sur l'école Mermoz, ils sont intervenus seuls parce que les jeunes avaient essayé de rentrer dans l'enceinte de l'école. Il a semblé à la Police Municipale, lorsqu'elle a été appelée, qu'il fallait sécuriser en priorité l'école Mermoz parce qu'elle était ouverte et qu'il y avait encore des enfants à l'intérieur.

C'est sur le pôle sécuritaire et sur l'intervention de la PM. Donc, oui, la PM est intervenue et nous les remercions de leur sang-froid et de leur professionnalisme.

M. le Maire, suite à cette rixe, a demandé à ce que soit saisie immédiatement une réunion entre le maire de Dugny et les différents services de la ville de Dugny et de la ville du Bourget, en présence du directeur de la Sécurité et Madame la commissaire du commissariat de La Courneuve afin de faire un petit point et réfléchir aux actions que nous pouvions mener pour essayer de réduire et de supprimer ces violences urbaines.

Suite à cette réunion, nous avons décidé de prendre attache avec le collège Didier-Daurat et le lycée Germaine-Tillion et de commencer à travailler sur des préventions en partenariat avec la Police Municipale et la Police nationale pour essayer de sensibiliser les jeunes aux dangers des rixes et aux risques encourus aussi bien pour leur santé que sur le plan pénal.

Nous avons ensuite commencé à travailler avec les services Jeunesse pour voir comment fédérer les deux villes, notamment par le partenariat et pas le biais d'interventions sportives. C'est quelque chose que nous sommes en train de mettre en place à l'heure actuelle.

Sur le long terme, nous travaillerons également avec le CLSPD, la procureure de la République. Nous essaierons de voir comment établir un partenariat entre les deux villes, Dugny et Le Bourget, les services Jeunesse des deux villes et les établissements scolaires des deux villes.

Ce sont les trois champs d'action que nous avons prévus pour l'instant.

M. le MAIRE.- Je clos ce Conseil municipal.

Le recours n'est pas passé. Nous avons gagné. *(Des applaudissements.)*

(La séance est levée à 23 h 11.)